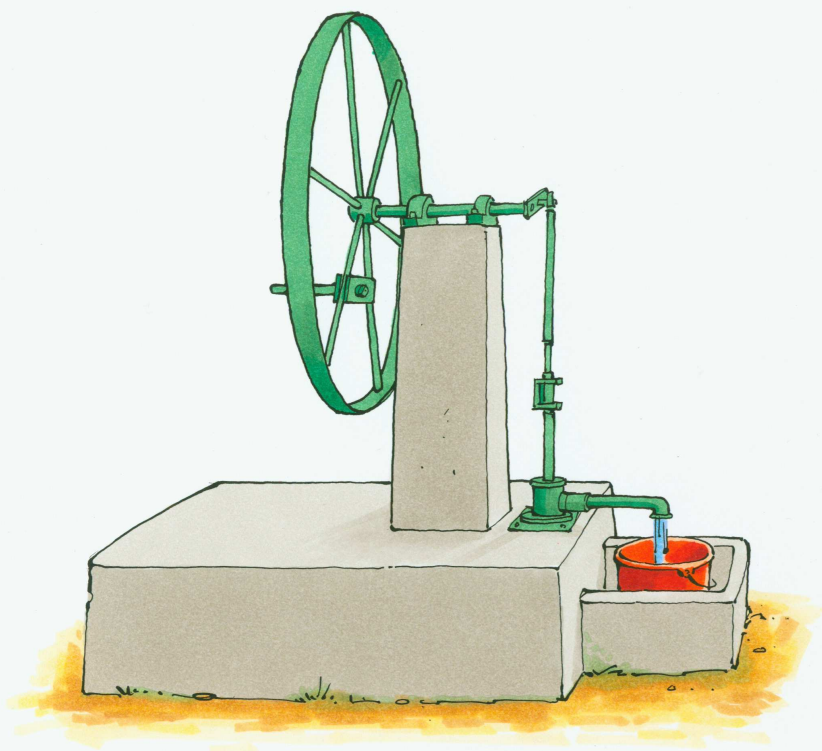


**MANUEL
DES ANALYSES
SOCIO-ÉCONOMIQUES
ET DE GESTION
DES POINTS D'EAU**

**VOLUME 2
GESTION DES
POINTS D'EAU**



Mentions légales

Droit d'auteur © 2007 Bischöfliches Hilfswerk MISEREOR e. V.
ISBN-13 : 978-3-88916-273-1
1^{ière} édition : 1 – 500, financé par Katholische Zentralstelle (KZE)

Tous droits d'auteurs réservés ! L'utilisation et la reproduction à des buts privés et non commerciaux sont, sans approbation explicite, autorisées partiellement ou entièrement, dans la mesure où la source est indiquée et en échange de l'envoi de deux exemplaires justificatifs. L'utilisation commerciale ou en lien avec des visées commerciales nécessite au préalable l'accord écrit de l'éditeur.

Édité par :
Bischöfliches Hilfswerk MISEREOR e. V.
Mozartstraße 9
D-52064 Aix-la-Chapelle, Allemagne
www.misereor.org et www.misereor.de

Auteur: Mohamed Tayeb Kasmi

Éditeurs :
Jean-Gérard Pankert, Dr. Petra Feil, Sebastian Haury, Jutta Himmelsbach

Illustrations : Rolf Bunse

Mise en page :
Jutta Himmelsbach et
N&N Design-Studio, Aix-la-Chapelle

Production et impression :
Medien Produktions- und Vertriebsgesellschaft (MVG), Aix-la-Chapelle, Allemagne

MANUEL
DES ANALYSES SOCIO-ÉCONOMIQUES
ET DE GESTION DES POINTS D'EAU

Table des matières

Mentions légales	2
Table des matières	4
Préface	6
Présentation générale du manuel.....	7
Mot de remerciement	8
Liste des tableaux	10
Liste des annexes	11
Liste des abréviations	12
Légende des pictogrammes.....	13
Introduction.....	14
Résumé	15
1. Analyse des structures de gestion et de l'utilisation des points d'eau existants.....	17
1.1 Analyse des structures de gestion des points d'eau existants	17
1.2 Analyse de l'utilisation des points d'eau par les exploitants agricoles.....	20
1.3 Analyse de l'utilisation des points d'eau par les éleveurs.....	23
2. Analyse de la motivation pour la mise en place des structures de gestion et l'utilisation des points d'eau potentiels	26
2.1 Analyse de la motivation pour la mise en place des structures de gestion des points d'eau potentiels.....	26
2.2 Analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les exploitants agricoles.....	28
2.3 Analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les éleveurs.....	31
3. Mise en place et organisation des structures de gestion des points d'eau	33
3.1 Processus de mise en place des structures de gestion	33
3.2 Organisation et fonctionnement du comité de gestion	36
3.3 Communication et relations avec la population.....	39
3.4 Appui technique du PH.....	40
4. Gestion administrative, technique et financière des points d'eau	41
4.1 Gestion administrative des points d'eau	41
4.2 Gestion technique et hygiène des points d'eau.....	43
4.3 Gestion financière des points d'eau.....	44
4.4 Développement du potentiel d'autonomisation de la gestion	52
4.5 Limites de l'autogestion et solutions alternatives	52
4.6 Appui technique du PH.....	53
4.7 Suivi de la gestion des points d'eau et des exploitations agricoles	54
5. Méthodologie de l'animation adaptée à la gestion des points d'eau	55
5.1 Objectifs de l'animation	55
5.2 Constats et leçons des expériences passées.....	55
5.3 Problématique de l'appui à l'auto-promotion durable des populations.....	56
5.4 Importance des analyses socio-économiques dans le développement d'une animation efficace.....	57
5.5 Stratégie d'animation.....	57
5.6 Mesures pour développer le volet et les activités d'animation.....	59
5.7 Organisation de l'animation	60
5.8 Gestion des points d'eau, action prioritaire de l'animation	66
Annexes.....	67

Lexique	93
L'auteur.....	94
Contacts.....	95

Préface

Selon des estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, 80 % de tous les cas de maladies dans les pays en développement proviennent d'une eau insalubre ou stagnante et d'installations sanitaires insuffisantes, et donc d'un approvisionnement en eau et en traitement des eaux usagées et des déchets de qualité médiocre.

Fidèle à son leitmotiv, MISEREOR se voit dans l'obligation de lutter contre la faim et les maladies dans le monde. Partant de cette perception d'elle-même, elle promeut, depuis sa création en 1958, des projets d'accès à l'eau potable et d'assainissement en Asie, Afrique et Amérique latine.

Suite aux grandes périodes de sécheresse au début des années 70 et 80 dans la zone sahélienne, en Inde et au nord du Brésil, des efforts renforcés ont été entrepris pour permettre l'accès à l'eau aux populations souffrantes. Au début, on s'est contenté de financer des constructions d'infrastructures, telles que le creusage et forage de puits, de bassins de retenue d'eau, de captages de sources ou de systèmes d'adduction et de distribution d'eau. À l'occasion de la Décade de l'Eau déclarée par les Nations Unies pour les années 1981 à 1990, de nombreux projets ayant comme point de départ une solution technique au problème de l'alimentation en eau ont été soutenus. On est pourtant également parvenu à prendre note de l'insuffisance de la pure et simple mise à disposition d'installations techniques. Ainsi, parce qu'on n'a pas suffisamment prêté attention au cadre socio-économique des utilisateurs, des puits ou d'autres installations hydrauliques n'ont par exemple pas été entretenus par la population. L'occasion a été manquée d'impliquer d'emblée les bénéficiaires dans la planification et la conduite des équipements, et de les préparer, grâce à un éveil des consciences, à gérer eux-mêmes ces-mêmes équipements.

La thèse en cours à l'époque était que les hommes seraient trop pauvres pour pouvoir également participer financièrement à l'installation et à l'entretien d'infrastructures pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Il est vrai qu'il n'y avait pas de chiffres concluants pour cette thèse. Pour aller au fond des choses, MISEREOR a mené, entre 1999 et 2004, en collaboration avec des experts et un certain nombre de ses partenaires en Afrique et en Haïti, des analyses socio-économiques dans des programmes d'approvisionnement en eau.

Le résultat des études menées dans quelques-uns des pays les plus pauvres de la planète fut tout à fait étonnant : dans la plupart des cas, à quelques exceptions près, ce sont justement les plus pauvres d'entre les pauvres qui ont non seulement la capacité, mais sont également tout à fait prêts à cotiser pour le tarif de l'eau, qui couvre l'ensemble des coûts de l'installation et de la gestion journalière du bien qu'est l'eau.

En conséquence, des analyses socio-économiques devraient être le premier pas indispensable pour trouver la solution socialement viable et durable dans l'approvisionnement en eau pour des populations pauvres. Le manuel suivant propose une aide concrète de travail qui permet de mener des enquêtes socio-économiques, de calculer les coûts réels de constructions hydrauliques et d'évaluer comment rentabiliser le tarif de l'eau pour les bénéficiaires directs.

Ce manuel s'adresse ainsi à des professionnels en hydraulique, dans le but de rendre les populations capables d'améliorer durablement leurs conditions de vie et de prendre elles-mêmes en main la gestion durable de leur approvisionnement en eau.

Dr. Martin BRÖCKELMANN-SIMON

Présentation générale du manuel

Le présent manuel porte sur les **ANALYSES SOCIO-ECONOMIQUES ET DE GESTION DES POINTS D'EAU** dans le contexte de l'hydraulique rurale.

Il a été confectionné dans le cadre des Programmes Hydrauliques (PH) et constitue un outil de travail et un guide mis à la disposition des partenaires de MISEREOR.

Le manuel est structuré en trois volumes séparés :

Volume 1 : Analyses socio-économiques du milieu.

Volume 2 : Gestion des points d'eau.

Volume 3 : Coûts de l'eau des ouvrages hydrauliques en milieu rural.

Le **volume 1** traite i) des analyses socio-économiques de la zone d'intervention et du milieu villageois, ii) des enquêtes spécifiques auprès des ménages et des leaders villageois/personnes ressources et iii) de la procédure d'étude et de validation des demandes d'appui émanant des populations.

Le **volume 2** présente i) les méthodes et les outils d'analyse de l'utilisation et de la gestion des points d'eau existants et potentiels, ii) les approches de gestion administrative, technique et financière des ouvrages hydrauliques en milieu rural et iii) la méthodologie de l'animation adaptée à la gestion des points d'eau.

Le **volume 3** expose i) les méthodes et outils de calcul des coûts de réalisation et d'investissement des ouvrages hydrauliques, ii) la méthodologie et les instruments de calcul des coûts de l'eau et iii) les exemples de calcul du coût de l'eau pour les différents types de points d'eau.

Le présent manuel élaboré pour le compte de MISEREOR par Tayeb Kasmi, Consultant, a été enrichi avec la participation des professionnels des partenaires locaux, à travers leur contribution active lors de l'Atelier réalisé à Ouagadougou¹ en Juillet 2005 et le Séminaire international de MISEREOR «Mieux gérer l'eau avec et au profit des pauvres» organisé à Saly au Sénégal en Novembre 2005.

Ce manuel capitalise et élargit les travaux et les expériences développées à travers les études socio-économiques et les actions de conseil en matière de gestion des points d'eau menées particulièrement au Sénégal, Burkina Faso, Bénin et en Haïti, dans le cadre des Programmes Hydrauliques.

¹ Equipe de Ouagadougou composée de mesdames Mame Penda Gueye (Caritas Sénégal) et Huguette Senghor (Caritas Thiès) et de messieurs Sebastian Seitz/Lucien Damiba (Cellule hydraulique OCADES Burkina), Boucar Diouf (Caritas Sénégal), Barthélémy Kaboré (PGE/OCADES Ouahigouya), Hermann Zougrana (OCADES Fada N'Gourma), Dieudonné Doukum (Programme VAREK/OCADES Koudougou) et Tayeb Kasmi (Consultant MISEREOR) ainsi que de messieurs Sebastian Haury (APPHAO) et Michel Compaoré (Cellule hydraulique OCADES Burkina) pour la modération.

Mot de remerciement

L'équipe éditrice adresse tous ses remerciements à chacune et chacun ayant contribué à l'édition de ce manuel sur l'économie de l'approvisionnement en eau.

En particulier, nous exprimons notre reconnaissance à M. Rolf Bunse pour ses illustrations créatives, à Mmes Anne Marouzé, Brigitte Ostmeier et M. Jean De Tassigny pour leurs appuis comme locuteurs natifs français, à l'équipe de N&N Design-Studio pour leur mise en page professionnelle ainsi qu'à Mme Schroif de la société MVG (Medienproduktion & Vertriebsgesellschaft mbH) pour la gestion parfaite du processus de production.

Un grand merci également à toutes les personnes et tous les partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce manuel en partageant leurs informations et leurs idées sur son contenu.

L'équipe éditrice exprime sa gratitude à tous les programmes hydrauliques villageois au Burkina Faso, Sénégal, Bénin et en Haïti pour avoir essayé d'appliquer la méthodologie du présent manuel auprès de leurs partenaires respectifs :

- la Cellule Hydraulique de l'**O**rganisation **C**atholique de **D**éveloppement et de la **S**olidarité Nationale (OCADES) et des OCADES diocésaines au Burkina Faso
- la Commission Hydraulique Nationale de Caritas Sénégal et certaines Caritas diocésaines impliquées dans des programmes d'approvisionnement en eau potable au Sénégal
- le Comité PROTOS Haïti, le département s'occupant de l'approvisionnement en eau potable.

Finalement, l'équipe éditrice apporte ses chaleureux remerciements à M. Mohamed Tayeb Kasmi, l'auteur principal de ce manuel, pour son engagement particulier et son travail compétent.

Jean-Gérard Pankert
Dr. Petra Feil
Sebastian Haury
Jutta Himmelsbach

VOLUME 2
GESTION DES POINTS D'EAU

Liste des tableaux

Tableau n° 1	Missions de l'équipe technique
Tableau n° 2	Modèle de fiche de gestion des stocks
Tableau n° 3	Modèle de fichier des consommations domestiques
Tableau n° 4	Modèle de fichier des exploitants agricoles utilisateurs du point d'eau
Tableau n° 5	Modèle de fichier des éleveurs utilisateurs du point d'eau
Tableau n° 6	Modèle de fichier des autres catégories utilisatrices du point d'eau
Tableau n° 7	Modèle de carnet de paiement de la consommation d'eau
Tableau n° 8	Modèle de carnet de versement des fonds par les gestionnaires des points de distribution d'eau
Tableau n° 9	Modèle de carnet de recettes et dépenses
Tableau n° 10	Modèle de fiche mensuelle des dépenses détaillées

Liste des annexes

Annexe n° 1	Modèle de questionnaire d'enquête auprès des comités de gestion des points d'eau existants
Annexe n° 2	Modèle de questionnaire d'enquête auprès des exploitants agricoles utilisateurs des points d'eau existants
Annexe n° 3	Modèle de questionnaire d'enquête auprès des éleveurs utilisateurs des points d'eau existants
Annexe n° 4	Modèle de questionnaire d'enquête de motivation pour la mise en place des structures de gestion des points d'eau potentiels
Annexe n° 5	Modèle de questionnaire d'enquête auprès des exploitants agricoles utilisateurs des points d'eau potentiels
Annexe n° 6	Modèle de questionnaire d'enquête auprès des éleveurs utilisateurs des points d'eau potentiels
Annexe n° 7	Modèle de fiche de suivi de la gestion des points d'eau
Annexe n° 8	Modèle de fiche de suivi de la gestion des exploitations agricoles

Liste des abréviations

AEV	Adduction d'eau villageoise
AG	Assemblée générale
APPHAO	Appui à la professionnalisation des Programmes Hydrauliques
CGPE	Comité de gestion du point d'eau
CRS	Conservation et restauration des sols
DRS	Défense et restauration des sols
F CFA	Franc de la communauté financière d'Afrique de l'ouest de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), respectivement franc de la coopération financière d'Afrique centrale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (peut être changé en toute autre monnaie locale dans les documents sur le CD-ROM joint à chaque volume de cette édition)
IEC	Information, éducation et communication
PH	Programme Hydraulique
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
PGE	Programme de gestion de l'eau

Légende des pictogrammes

Les pictogrammes donnent des orientations en facilitant la lecture du document et guident les utilisateurs en donnant des repères selon la légende suivante :



Objectif

Indique le but ou la finalité autour d'un thème et les résultats à atteindre



Fond théorique et contexte

Description générale sur le sujet qui situe l'utilisateur dans le contexte et qui donne une connaissance plus ample du thème



Exigences pour le personnel du Programme Hydraulique

Indique les parties où les Programmes Hydrauliques doivent rentrer de manière active avec leurs ressources (matérielle, financière et humaine). Il indique également la composition des ressources humaines nécessaires pour accomplir les tâches en question.



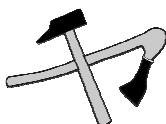
A adapter et utiliser

Il s'agit des modèles proposés par l'auteur auxquels il appartient aux utilisateurs de les exploiter et adapter selon leurs réalités.



Intervention sur le terrain

Ce pictogramme indique les implications et la participation des populations dans la mise en œuvre du manuel.



Consignes et outils pratiques

Ce sont des propositions de méthodologies pratiques pour aider les Programmes Hydrauliques à suivre la démarche proposée.

Introduction

Les Programmes Hydrauliques (PH) ont réalisé de nombreux ouvrages de tous types (AEV, forages, puits, barrages, boullis) ayant permis d'approvisionner les populations en eau pour les différents usages (consommation domestique, abreuvement du bétail et dans une moindre mesure pour les cultures maraîchères et fruitières). Cependant, la dimension technique consistant en la mise en place physique des infrastructures d'eau a pris le pas sur les impératifs de gestion des points d'eau. En conséquence, le processus de responsabilisation des populations et de prise en charge efficace des installations d'eau n'a pas suivi.

Cette situation a entraîné les conséquences suivantes :

- une gestion inefficace et inefficente des ouvrages hydrauliques
- une appropriation insuffisante des ouvrages hydrauliques
- une faible participation des populations bénéficiaires à la gestion des points d'eau et une autonomie de gestion non réalisée
- une durabilité des ouvrages hydrauliques hypothéquée.

Ce n'est qu'au cours de ces dernières années que les préoccupations de gestion des points d'eau ont commencé à émerger et à devenir un objectif prioritaire depuis le lancement du processus d'études socio-économiques des PH.

La gestion des points d'eau a pour objectifs :

- de fournir de l'eau en quantité suffisante et en qualité acceptable aux populations
- d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en eau des populations
- d'améliorer les conditions de vie des populations (santé, promotion d'activités génératrices de revenus tels que le maraîchage et l'élevage)
- de contribuer à la promotion des femmes par leur implication dans le processus et les structures de gestion des ouvrages hydrauliques
- de développer les capacités organisationnelles et techniques des groupes bénéficiaires.

Ces objectifs ne pourraient être atteints qu'à travers la mise en place des structures et des mécanismes efficaces de gestion des points d'eau, le développement de la responsabilisation des groupes cibles et de leur participation à la bonne prise en charge des installations d'eau ainsi que la promotion de l'exploitation économique des infrastructures hydrauliques.

Le volume 2 du manuel traite des méthodes et des outils d'analyse des structures de gestion et de l'utilisation des points d'eau par les exploitants agricoles et les éleveurs, de l'organisation et du fonctionnement des comités de gestion, de la gestion administrative, technique et financière des ouvrages hydrauliques ainsi que de la méthodologie de l'animation adaptée à la gestion des points d'eau.

Résumé

L'analyse des structures de gestion des points d'eau existants vise à établir un état des lieux, à étudier les capacités des CGPE à prendre en charge efficacement les installations hydrauliques dont ils sont responsables et à identifier les besoins d'assistance technique. Elle a pour but également d'examiner les modes d'utilisation des ouvrages hydrauliques réalisés et la contribution des exploitants agricoles et des éleveurs à la gestion des points d'eau existants.

Ces analyses sont réalisées à travers des enquêtes par questionnaire auprès des CGPE, des exploitants agricoles, des éleveurs et des groupes cibles.

Les aspects relatifs à l'analyse de la gestion et de l'utilisation des points d'eau existants sont traités dans le chapitre 1.

L'étude de la motivation des populations ayant sollicité un appui pour l'exécution d'un ouvrage hydraulique et/ou une assistance technique est essentielle. Elle permet d'identifier les contraintes rencontrées en matière d'eau, de cerner les besoins exprimés et de mieux apprécier les niveaux d'organisation et de participation des groupes cibles (consommateurs, exploitants agricoles et éleveurs) pour la réalisation et la gestion du point d'eau potentiel demandé (chapitre 2).

Ces analyses sont effectuées également au moyen d'enquêtes par questionnaires menées auprès des groupes cibles.

La mise en place et le fonctionnement efficace d'un CGPE est un processus qui nécessite une bonne définition à la fois des critères de choix des personnes (représentativité et compétences), du mandat du comité de gestion, de l'organisation de la structure responsable du point d'eau et des responsabilités respectives des différents membres composant le bureau (chapitre 3). Il est important de souligner que le CGPE est responsable devant la population dont il détient le mandat et que celle-ci doit être régulièrement informée sur toutes les questions concernant le point d'eau. Le suivi périodique de la gestion des points d'eau et, le cas échéant, des exploitations agricoles utilisatrices de ces derniers constitue un bon moyen technique pour évaluer les performances de l'exploitation des ouvrages hydrauliques et les progrès réalisés.

La gestion des points d'eau en milieu rural est le point faible des Programmes Hydrauliques. Des efforts importants sont à fournir pour développer les capacités des populations à gérer de manière autonome et durable les ouvrages hydrauliques réalisés et projetés. La méthodologie et les outils de gestion administrative, technique et financière des points d'eau sont présentés dans le chapitre 4.

Une animation adaptée à la gestion des points d'eau constitue un levier déterminant pour le renforcement des capacités des populations à prendre en charge efficacement leurs ouvrages hydrauliques. Le chapitre 5 traite de la méthodologie d'une animation adaptée à la gestion des points d'eau, en termes de stratégie, de mesures à développer, d'organisation des activités et de moyens nécessaires.

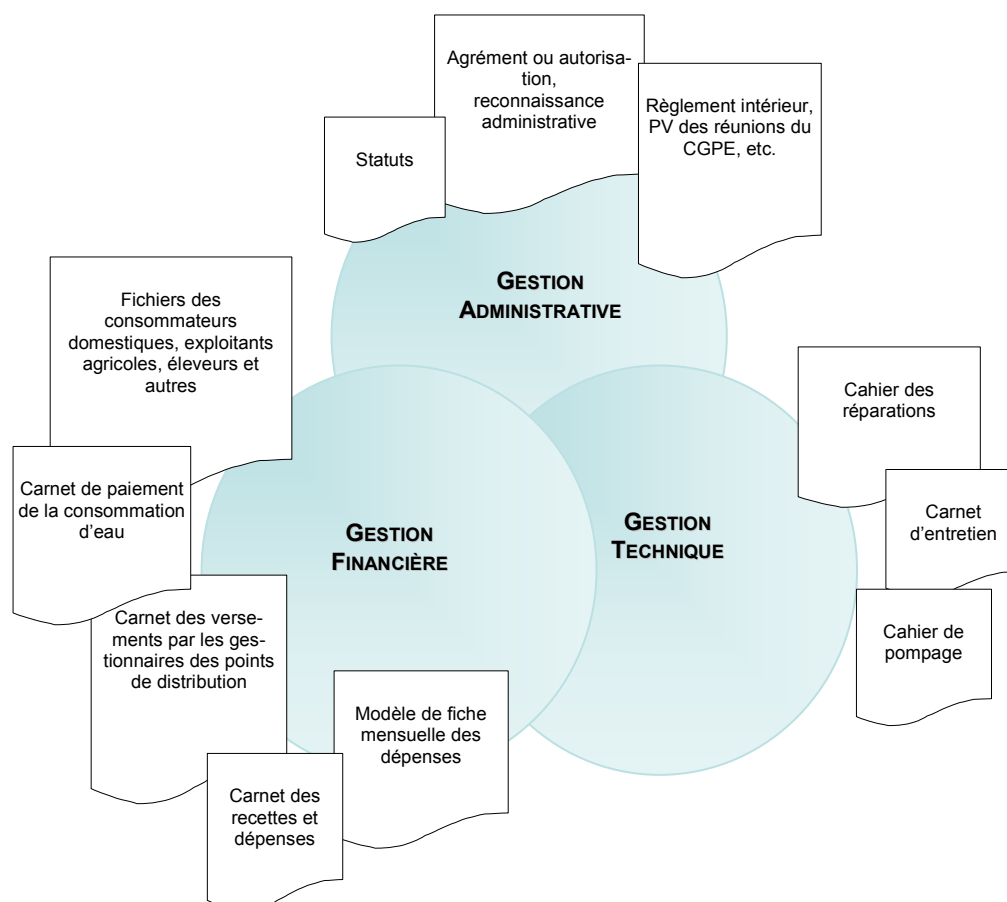
CADRE GLOBAL D'ANALYSE ET DE GESTION DES POINTS D'EAU

A. ANALYSE DU CADRE DE GESTION ET D'UTILISATION DES POINTS D'EAU



Nature des ouvrages	Domaines d'analyse			Outils et résultats
Points d'eau existants	Structures de gestion des points d'eau existants (CGPE)	Utilisation des points d'eau existants par les exploitants agricoles	Utilisation des points d'eau existants par les éleveurs	Questionnaires d'enquêtes (CGPE, exploitants agricoles, éleveurs)
Points d'eau potentiels (projets)	Motivations pour la création de CGPE des points d'eau projetés	Motivations pour l'utilisation des points d'eau potentiels par les exploitants agricoles	Motivations pour l'utilisation des points d'eau potentiels par les éleveurs	Principaux résultats (CGPE, exploitants agricoles, éleveurs)

B. PROCESSUS DE GESTION DES POINTS D'EAU



1. Analyse des structures de gestion et de l'utilisation des points d'eau existants

1.1 Analyse des structures de gestion des points d'eau existants

1.1.1 Objectifs de l'analyse

L'analyse des structures de gestion des points d'eau existants a pour objectifs :

- de faire un état des lieux de la gestion des ouvrages hydrauliques
- d'évaluer la représentativité, la fonctionnalité et le niveau opérationnel des comités de gestion existants
- d'auditer le niveau d'organisation des comités de gestion, le système de gestion ainsi que les outils de gestion technique, administrative et financière utilisés
- d'évaluer les niveaux d'efficacité et d'efficience de la gestion des points d'eau
- d'apprécier le niveau de participation des populations à la gestion des ouvrages hydrauliques
- de connaître le niveau d'autonomisation et de viabilité de la gestion des points d'eau
- d'apprécier la qualité de l'appui apporté par les PH aux comités de gestion des points d'eau et aux groupes cibles
- d'identifier les besoins d'assistance et de formation des structures de gestion des ouvrages hydrauliques.



1.1.2 Domaines d'analyse

L'analyse de la gestion des points d'eau existants porte sur les volets suivants :

- nombre d'utilisateurs du point d'eau (population bénéficiaire)
- cadre réglementaire, institutionnel et administratif de création du comité de gestion
- cadre de fonctionnement, composition et organisation du comité de gestion du point d'eau
- procédure de renouvellement des membres du bureau du comité
- niveau de participation des femmes et leur rôle dans le comité de gestion du point d'eau
- niveau d'instruction et de formation des membres du bureau du comité de gestion, notamment des principaux responsables
- formations spécifiques reçues par les membres du comité de gestion
- documents et outils de gestion technique, administrative et financière utilisés
- rapports entre le comité de gestion et la population
- mode d'accès à l'eau
- prix et tarifs pratiqués pour l'accès à l'eau
- niveau de paiement et de participation financière des bénéficiaires
- gestion financière et ressources disponibles
- système de contrôle et de gestion des ressources financières
- participation des populations à la prise en charge du point d'eau
- appréciations de la population sur la représentativité et les capacités du comité de gestion ainsi que sur la qualité du service



- contraintes rencontrées en matière d'exploitation et de gestion du point d'eau
- types et qualité de l'assistance du PH au comité de gestion du point d'eau
- identification des besoins d'appui technique et de formation pour le comité de gestion
- propositions pour améliorer la gestion du point d'eau et la qualité du service
- propositions pour assurer la viabilité technique, organisationnelle et financière du point d'eau

1.1.3 Questionnaire d'enquête



L'analyse des structures de gestion des points d'eau existants sera faite sur la base d'une enquête spécifique, par questionnaire, à réaliser auprès des comités de gestion des ouvrages hydrauliques.

Le modèle de questionnaire d'enquête à utiliser est donné en annexe 1.

S'agissant d'une analyse sur les aspects de gestion, les profils de personnel à utiliser pour la réalisation de ces enquêtes et leur traitement sont l'économiste, le socio-économiste et autres techniciens formés en gestion. Il est bon également d'associer l'équipe d'animation à ces opérations.

1.1.4 Traitement des données et résultats attendus



Les données de l'enquête doivent faire l'objet d'un traitement approprié pour connaître la situation de l'ouvrage, son utilisation, le degré de participation de la population, les capacités de la structure de gestion à prendre en charge le point d'eau, le système et les outils de gestion utilisés, les ressources financières tirées de la vente de l'eau, les contraintes rencontrées et les besoins d'appui exprimés aux PH.



Les résultats de ces enquêtes doivent être présentés et discutés avec les comités de gestion et les populations concernés.

Les principaux résultats susceptibles d'être tirés du traitement de l'enquête sont consignés dans la fiche récapitulative donnée ci-après.

PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA STRUCTURE DE GESTION DU POINT D'EAU



1. Identification de l'ouvrage

Village : Commune : Département/Région :
Type d'ouvrage hydraulique : État de l'ouvrage/équipements :
Types d'utilisations : Nombre d'utilisateurs :

2. Comité de gestion

Date de mise en place (année) :
Niveau de fonctionnalité (nul, faible, moyen, bon) :
Nombre de femmes et postes occupés :
Niveau d'instruction/formation des responsables :
Formations reçues par les membres du Comité :
Animateur local (disponible, non disponible) :

3. Documents administratifs et de gestion

Statuts/Agrément/autorisation administrative (disponibles, non disponibles) :
Procès verbaux/cahiers de réunions du bureau (disponibles, non disponibles) :
Cahier des recettes et dépenses (disponible, non disponible) :
Cahier d'exploitation technique des installations (disponible, non disponible) :

4. Mode d'accès à l'eau

Accès à l'eau (payant, non payant) :
Proportion de population qui participe au paiement (%) :

5. Gestion financière

Mise en place de la caisse, comptes de fonctionnement et d'épargne (oui, non, par type) :
Niveau des ressources financières disponibles :
Mode de contrôle de gestion :

6. Coût et tarifs de l'eau

Coût du m³ d'eau vendu :
Éléments du coût calculés :
Tarifs pratiqués pour les différents usages de l'eau :

7. Participation de la population à la gestion du point d'eau

Nature de la participation (financière, travaux manuels) :
Niveau de participation (nul, faible, moyen, bon) :
Appréciation des capacités du comité de gestion par la population (mauvaise, moyenne, bonne) :

8. Contraintes de gestion rencontrées et besoins d'appui par le PH

Types de contraintes rencontrées :
Besoins d'appui technique et de formation identifiés :

9. Actions à entreprendre par le PH

Liste des actions à engager :

Fiche établie le :

Nom et Prénom :

Signature :

1.2 Analyse de l'utilisation des points d'eau par les exploitants agricoles

1.2.1 Objectifs de l'analyse



L'analyse de l'utilisation des points d'eau existants par les exploitants agricoles, maraîchers/arboriculteurs, a pour objectifs :

- d'identifier l'exploitation et les exploitants agricoles utilisateurs du point d'eau
- de connaître les caractéristiques de l'exploitation agricole et de l'ouvrage hydraulique utilisés
- d'apprécier le mode de gestion et d'accès de l'eau
- de connaître le type de structure de gestion mise en place pour l'ouvrage hydraulique utilisé et les relations entre celle-ci et les exploitants agricoles
- d'identifier les contraintes rencontrées en matière de production maraîchère/arboricole et de gestion du point d'eau et de recueillir les propositions des exploitants agricoles pour améliorer la situation.

1.2.2 Domaines d'analyse



Le champ d'analyse des exploitants agricoles, maraîchers et arboriculteurs, utilisateurs des points d'eau existants comprend les aspects suivants :

- type de groupements maraîchers et arboriculteurs utilisateurs du point d'eau
- nombre d'exploitants maraîchers et arboriculteurs par genre
- mode d'accès à la terre
- superficie exploitée et types de production
- niveaux de production et de revenus générés
- caractéristiques de l'ouvrage hydraulique utilisé
- mode de gestion du point d'eau
- mode d'accès à l'eau et prix de l'eau
- gestion financière et ressources disponibles
- rapports entre les exploitants agricoles et les gestionnaires du point d'eau
- relations des exploitants agricoles avec le PH et besoins d'appui identifiés
- contraintes rencontrées et propositions pour développer la production maraîchère et arboricole et pour assurer l'efficacité de la gestion de l'ouvrage hydraulique utilisé.

1.2.3 Questionnaire d'enquête



L'analyse des exploitants agricoles, maraîchers et arboriculteurs, utilisateurs des points d'eau existants est à faire par le biais d'une enquête spécifique, par questionnaire, à réaliser auprès des groupes cibles concernés.

Le modèle de questionnaire d'enquête à utiliser est donné en annexe 2.

L'enquête doit toucher tous les exploitants maraîchers/arboriculteurs ou un échantillon d'entre eux si les surfaces utilisées et les types de produits cultivés sont semblables.

Compte tenu de l'aspect agricole et de gestion, la réalisation de ces enquêtes et leur traitement pourraient être confiés à un personnel ayant le profil d'agronome, technicien agricole ou socio-économiste. Les animateurs sont à associer à ces investigations et analyses.

1.2.4 Exploitation des données et résultats attendus

Les données de l'enquête auprès des exploitants agricoles, maraîchers et arboriculteurs, utilisateurs des points d'eau existants doivent faire l'objet d'une exploitation pertinente devant permettre :



- de faire un état des lieux et d'identifier les groupements agricoles bénéficiaires de l'eau et des périmètres
- de connaître les caractéristiques des exploitations agricoles, les ressources générées, les modes d'accès à la terre et à l'eau et de gestion des ouvrages hydrauliques
- d'analyser les rapports entre les exploitants et le comité de gestion, les goulots d'étranglement et de saisir les besoins d'assistance/appui attendus du PH.

Les résultats de ces enquêtes sont à présenter et à discuter avec les exploitants maraîchers et arboriculteurs et les comités de gestion concernés.

L'analyse des données devra aider le PH dans le montage d'un programme spécifique d'assistance à apporter aux exploitants agricoles et à leurs structures de gestion des points d'eau.

1.3 Analyse de l'utilisation des points d'eau par les éleveurs

1.3.1 Objectifs de l'analyse

L'analyse de l'utilisation des points d'eau existants par les éleveurs vise les objectifs suivants :

- identifier les types d'éleveurs utilisateurs des points d'eau existants, la nature et la taille du bétail ainsi que les sources d'abreuvement en eau
- connaître le mode et les conditions d'accès à l'eau pour le bétail ainsi que le niveau de participation financière ou les raisons de la non participation des éleveurs
- apprécier les relations des éleveurs avec les gestionnaires des points d'eau et les agriculteurs et identifier les conflits latents
- sonder les éleveurs sur les conditions de leur participation financière à la gestion des points d'eau et les niveaux de prix qu'ils proposent pour l'abreuvement du bétail
- identifier les contraintes rencontrées par les éleveurs et recueillir leurs propositions pour améliorer l'abreuvement du bétail et la gestion des ouvrages hydrauliques.



1.3.2 Domaines d'analyse

L'analyse des éleveurs utilisateurs des points d'eau existants couvre les volets ci-après :

- type d'éleveurs (sédentaires, transhumants)
- taille du bétail par type
- sources d'abreuvement du bétail
- éleveurs utilisateurs du point d'eau durant les saisons sèches et pluvieuses
- mode d'accès à l'eau et conditions d'accès (eau payante ou non)
- tarifs appliqués
- relations des éleveurs avec les comités de gestion
- contraintes rencontrées pour l'abreuvement du bétail
- conflits entre éleveurs et agriculteurs et entre éleveurs et gestionnaires des points d'eau
- exigences des éleveurs pour participer financièrement à la gestion des points d'eau
- niveaux de prix proposés par les éleveurs pour l'abreuvement du bétail
- propositions pour améliorer l'abreuvement du bétail et assurer une participation efficace des éleveurs à la gestion des points d'eau.



1.3.3 Questionnaire d'enquête

L'analyse des éleveurs utilisateurs des points d'eau existants est à effectuer sur la base d'une enquête spécifique, par questionnaire, à réaliser auprès des groupes cibles concernés.

Le modèle de questionnaire d'enquête à utiliser est donné en annexe 3.

L'enquête est à faire auprès d'un échantillon d'éleveurs de la zone, y compris les transhumants s'il y a lieu. A cet effet, il est important de réaliser cette enquête durant la saison sèche, car c'est au cours de cette période de l'année que les problèmes d'abreuvement du bétail se posent avec beaucoup d'acuité et que les éleveurs sont les plus motivés sur les questions d'accès et de paiement à l'eau.

Compte tenu de l'aspect élevage et gestion de l'eau, la réalisation de ces enquêtes et leur traitement pourraient être confiés à un personnel ayant le profil de technicien agricole ou socio-économiste. Les animateurs sont à associer à ces enquêtes et analyses.

1.3.4 Exploitation des données et résultats attendus

Les données de l'enquête auprès des éleveurs utilisateurs des points d'eau existants doivent permettre au PH de faire un état des lieux sur les conditions d'abreuvement du bétail, le mode d'accès à l'eau, les relations et conflits éventuels entre les éleveurs, les gestionnaires des ouvrages hydrauliques et les agriculteurs, les contraintes rencontrées pour l'abreuvement et les conditions fixées par les éleveurs pour participer au paiement de l'eau.

Les résultats de ces enquêtes sont à présenter et à discuter avec les éleveurs, les agriculteurs et les comités de gestion concernés.

L'analyse des données sera de nature à faciliter au PH la préparation d'un programme spécifique d'action en direction des éleveurs utilisateurs des points d'eau existants, des comités de gestion et des agriculteurs.

Les principaux résultats pouvant être tirés du traitement de l'enquête auprès des éleveurs sont indiqués dans la fiche synoptique donnée ci-après.

2. Analyse de la motivation pour la mise en place des structures de gestion et l'utilisation des points d'eau potentiels

2.1 Analyse de la motivation pour la mise en place des structures de gestion des points d'eau potentiels

2.1.1 Objectifs de l'analyse



L'analyse de la motivation pour la mise en place des structures de gestion des points d'eau potentiels a pour objectifs :

- de faire le point avec les représentants de la population sur leur demande de point d'eau et les types d'appuis attendus du PH
- d'apprécier les motivations des populations sur les aspects de participation à la réalisation et à la gestion de l'ouvrage hydraulique projeté
- d'analyser la volonté et les motivations des groupes cibles pour la mise en place d'une structure de gestion du point d'eau et des mécanismes durables de paiement de l'eau, en vue d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en eau des populations
- de voir si les femmes seront partie prenante et associées à la gestion du point d'eau envisagé en les intégrant dans la structure à mettre en place
- de vérifier l'existence des sources alternatives d'approvisionnement en eau.

2.1.2 Domaines d'analyse



L'analyse de la motivation des populations pour la mise en place des structures de gestion des points d'eau potentiels porte sur les volets suivants :

- mode de formulation de la demande de point d'eau
- nature de l'ouvrage hydraulique demandé
- motivations de la population pour la participation à la réalisation et à la gestion du point d'eau projeté
- motivations des groupes cibles pour la mise en place d'une structure de gestion de l'ouvrage hydraulique envisagé
- implication des femmes dans le comité de gestion
- motivations de la population pour la mise en place d'un mécanisme de paiement de l'eau
- types d'appui demandés au PH.

2.1.3 Questionnaire d'enquête

L'analyse de la motivation des populations pour la mise en place des structures de gestion des points d'eau potentiels s'effectuera sur la base d'une enquête spécifique, par questionnaire, à réaliser auprès des représentants désignés des populations, ayant présenté la demande d'appui pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique.

Le modèle de questionnaire d'enquête à utiliser est donné en annexe 4.

S'agissant d'une analyse sur les aspects de gestion, les profils de personnel à utiliser pour la réalisation de ces enquêtes et leurs traitements sont l'économiste ou le socio-économiste. Il est bon également d'associer l'équipe d'animation à ces opérations.

2.2 Analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les exploitants agricoles

2.2.1 Objectifs de l'analyse



L'analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les exploitants agricoles, maraîchers et arboriculteurs, a pour objectifs :

- d'identifier les exploitants maraîchers et arboriculteurs utilisateurs des points d'eau potentiels
- de connaître les catégories concernées par genre, la forme d'organisation envisagée et les caractéristiques de l'exploitation agricole (superficie et produits) projetée
- d'apprécier les motivations des exploitants pour développer la production maraîchère/arboricole et la destination des produits (auto-consommation et commercialisation)
- de connaître les motivations et la volonté des groupes cibles à participer à la réalisation et à la gestion des points d'eau et des aménagements agricoles
- de cerner les contraintes rencontrées pour développer la production maraîchère et arboricole et de recueillir les propositions des exploitants agricoles potentiels.

2.2.2 Domaines d'analyse

Le champ d'analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les exploitants maraîchers et arboriculteurs couvre les aspects suivants :

- identification des exploitants agricoles potentiels
- catégories concernées
- forme d'organisation de l'exploitation agricole
- motivations pour développer les activités de production maraîchère et arboricole
- mode d'accès à la terre autour des points d'eau
- types de produits et leur destination
- possibilités d'écoulement des produits
- types de participation des groupes cibles à la réalisation et à la gestion des points d'eau et des aménagements agricoles
- contraintes rencontrées pour développer les activités maraîchères et arboricoles
- propositions des exploitants pour développer les activités maraîchères et arboricoles et la gestion du point d'eau potentiel
- types d'appui attendus du PH.

2.2.3 Questionnaire d'enquête

L'analyse de l'utilisation des points d'eau par les exploitants agricoles maraîchers et arboriculteurs est à faire par le biais d'une enquête spécifique, par questionnaire, à réaliser auprès des groupes cibles concernés.

Le modèle de questionnaire d'enquête à utiliser est donné en annexe 5.

Compte tenu de l'aspect agricole et de gestion, la réalisation de ces enquêtes et leur traitement pourraient être confiés à un personnel ayant le profil d'agronome, technicien agricole ou socio-économiste. Les animateurs sont à associer à ces investigations et analyses.

2.2.4 Exploitation des données et résultats attendus

Les données de l'enquête auprès des exploitants maraîchers et arboricoles, utilisateurs des points d'eau potentiels doivent faire l'objet d'une exploitation pertinente devant permettre de faire connaître les groupes cibles intéressés par les activités agricoles, leurs motivations et leur participation à la réalisation et à la gestion des points d'eau potentiels et/ou des aménagements hydro-agricoles.



Les résultats de ces enquêtes sont à présenter et à discuter avec les exploitants agricoles potentiels et les groupes cibles concernés.

L'analyse des données devra faciliter au PH le montage d'un programme spécifique d'assistance à apporter aux exploitants agricoles des points d'eau potentiels et aux structures de gestion à mettre en place.

Les principaux résultats susceptibles d'être tirés du traitement de l'enquête sont synthétisés dans la fiche synoptique fournie ci-après.

2.3 Analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les éleveurs

2.3.1 Objectifs de l'analyse

L'analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les éleveurs vise les objectifs suivants :

- identifier les types d'éleveurs utilisateurs des points d'eau potentiels
- connaître la nature et la taille du bétail
- savoir quelles sont les sources actuelles d'abreuvement du bétail et les contraintes rencontrées
- apprécier les motivations et la volonté des éleveurs à participer au paiement de l'accès à l'eau et les niveaux de prix proposés
- recueillir les propositions des éleveurs pour assurer l'abreuvement du bétail et la bonne gestion des points d'eau potentiels.

2.3.2 Domaines d'analyse

L'analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les éleveurs couvre les volets ci-après :

- type d'éleveurs (sédentaires, transhumants)
- taille du bétail par type
- sources d'abreuvement du bétail
- contraintes d'abreuvement du bétail
- mode d'accès à l'eau et paiement de l'accès pour l'abreuvement du bétail
- niveaux de prix proposés pour l'abreuvement du bétail au niveau du point d'eau projeté
- raisons d'un refus éventuel de paiement de l'accès à l'eau par les éleveurs
- propositions pour améliorer l'abreuvement du bétail et la gestion viable des points d'eau projetés
- types d'appui attendus du PH.



2.3.3 Questionnaire d'enquête

L'analyse de l'utilisation des points d'eau potentiels par les éleveurs est à effectuer sur la base d'une enquête spécifique, par questionnaire, à réaliser auprès des groupes cibles concernés.

Le modèle de questionnaire d'enquête à utiliser est donné en annexe 6.

L'enquête est à faire auprès d'un échantillon d'éleveurs de la zone, y compris les transhumants s'il y a lieu. A cet effet, il est important de réaliser cette enquête durant la saison sèche, car c'est au cours de cette période de l'année que les problèmes d'abreuvement du bétail se posent avec le plus d'acuité et que les éleveurs sont les plus motivés sur les aspects d'accès à l'eau.

Compte tenu de l'aspect élevage et gestion de l'eau, la réalisation de ces enquêtes et leur traitement pourraient être confiés à un personnel ayant le profil de technicien agricole ou socio-économiste. Les animateurs sont à associer à ces enquêtes et analyses.

2.3.4 Exploitation des données et résultats attendus



Les données de l'enquête auprès des éleveurs utilisateurs des points d'eau potentiels doivent permettre au PH d'identifier les groupes cibles concernés, de connaître la population de bétail existant, les conditions actuelles d'abreuvement du bétail, les motivations et le niveau de participation pour l'accès à l'eau ainsi que les conditions fixées par les éleveurs pour participer au paiement de l'eau.

Les résultats de ces enquêtes sont à présenter et à discuter avec les éleveurs potentiels.

Les résultats de l'analyse des données sont de nature à faciliter au PH la préparation d'un programme spécifique d'action en direction des éleveurs utilisateurs des points d'eau potentiels et des comités de gestion à mettre en place.

Les principaux résultats pouvant être tirés du traitement de l'enquête sont indiqués dans la fiche synoptique donnée ci-dessous.



PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ANALYSE DE L'UTILISATION DU POINT D'EAU POTENTIEL PAR LES ELEVEURS

1. Type d'éleveurs

Village : Commune : Département/Région :

Type d'éleveurs (sédentaires, transhumants) :

Taille du bétail (bovins, ovins, caprins, etc.) :

2. Sources d'abreuvement du bétail

Sources d'abreuvement durant la saison sèche (barrages, boulis, forages, puits, etc.) :

Sources d'abreuvement durant la saison des pluies :

3. Contraintes d'abreuvement du bétail

Type de contraintes rencontrées (insuffisance d'eau, refus d'accès à l'eau, couloir d'accès inexistant/non matérialisé etc.) :

4. Conditions posées pour la participation financière des éleveurs

Acceptation du principe de paiement de l'accès à l'eau (oui, non) :

Types de conditions posées par les éleveurs :

Niveaux de prix proposés pour l'abreuvement du bétail :

Besoins d'appui technique par le PH :

5. Actions à entreprendre par le PH

Actions à engager :

Fiche établie le :

Nom et Prénom :

Signature :

3. Mise en place et organisation des structures de gestion des points d'eau

3.1 Processus de mise en place des structures de gestion

3.1.1 Durabilité de l'approvisionnement en eau

La durabilité de l'approvisionnement en eau des populations ne peut être assurée que dans un cadre de gestion efficace et viable des ouvrages hydrauliques.

En effet, seule une bonne gestion des points d'eau permet de :

- garantir la pérennité de l'alimentation en eau des populations
- développer le sens de responsabilité des groupes bénéficiaires
- renforcer les capacités organisationnelles et de gestion
- créer les conditions propices en vue d'une autonomie de gestion.

La prise en charge pertinente de la problématique de gestion des ouvrages hydrauliques doit se faire durant tout le processus d'étude, de préparation, de réalisation et d'exploitation des points d'eau. Le suivi par le PH sera dégressif après un certain temps.

Durant la phase d'étude de la demande d'appui formulée par la population, le processus de gestion de l'eau doit être convenablement pris en compte dans l'analyse socio-économique du milieu et les critères de sélection. C'est au cours de cette phase que les motivations, volontés et capacités des groupes cibles pour une bonne gestion du point d'eau doivent être examinées, vérifiées et discutées avec les bénéficiaires. Il s'agit d'un moment fort de la maturation du projet, au cours duquel un véritable dialogue doit s'opérer entre l'équipe du PH et les populations. Cet aspect est souvent négligé, peu développé et insuffisamment intégré dans la démarche d'étude et de réalisation des projets.

Il est difficile de motiver les populations, mal préparées, pour la participation au paiement de l'accès à l'eau, si au préalable, les aspects d'une gestion viable et autonome n'ont pas été suffisamment traités avec elles dès le départ et que des engagements clairs et formalisés n'ont pas été pris par les groupes cibles.

Les populations doivent être conscientes dès le départ, que la réalisation des infrastructures n'est pas une fin en soi, mais plutôt la disponibilité durable de l'eau en quantité suffisante et en qualité acceptable. Cela suppose la mise en place de structures et de mécanismes appropriés de gestion des points d'eau.

Durant la phase de réalisation du projet d'infrastructure hydraulique, les engagements de la population, préalablement discutés lors de l'étude socio-économique du milieu, sur la gestion des points d'eau doivent être formalisés en ce qui concerne la participation à l'exploitation de l'ouvrage et à sa bonne prise en charge. Un protocole d'accord liant le PH et les représentants des groupes bénéficiaires, associant également les collectivités locales doit être conclu.

C'est durant la phase de réalisation de l'ouvrage que doit être mis en place le comité de gestion du point d'eau en cours d'exécution. Celui-ci peut être, totalement ou partiellement, différent du comité villageois qui suit les travaux de l'ouvrage en cours de réalisation. En effet, le suivi des travaux et la gestion de l'ouvrage sont deux choses différentes qui appellent des compétences spécifiques à chacune d'elles. Très souvent, ce sont les membres du comité de suivi des travaux qui continuent à s'occuper de la gestion du point

d'eau, sans être préalablement préparés. Il est absolument nécessaire de lever cette confusion. Cependant, il n'est pas exclu que l'équipe villageoise qui s'occupe de la phase de travaux puisse poursuivre ses tâches en phase d'exploitation, mais à la condition de remplir les critères de désignation et de sélection spécifiques à la gestion.

La formation du comité de gestion doit commencer durant la phase de réalisation de l'ouvrage hydraulique, pour préparer ses membres à une bonne gestion du point d'eau sur le plan technique, administratif et financier.

Durant la phase d'exploitation, le processus d'animation adaptée à la gestion des points d'eau doit être lancé. Il doit d'abord débiter par les populations pour les sensibiliser sur les aspects de gestion du point d'eau et développer leur sens des responsabilités. L'animation doit toucher les hommes, les femmes, les enfants, et les différents groupes socio-professionnels (exploitants agricoles et éleveurs), les leaders villageois et les autorités villageoises administratives et traditionnelles.

Le but visé est l'appropriation de l'ouvrage hydraulique par les groupes cibles et la protection/défense de ce bien communautaire par une participation active.

La dynamique d'animation doit aussi intégrer le comité de gestion. Dans ce cadre, il est important d'appuyer les groupes cibles et le comité de gestion pour la mise en place d'un animateur local, fils du milieu villageois, qui pourrait soutenir les activités de la structure de gestion. Cet animateur doit être formé par l'équipe du PH.

Lors du lancement de l'exploitation de l'ouvrage hydraulique, les activités d'animation et de formation doivent être les plus intenses. Elles doivent être renforcées et consolidées par un travail d'accompagnement régulier durant une période suffisante (en général 3 ans), plus orienté sur les aspects de gestion du point d'eau.

En effet, la formation, l'animation et l'accompagnement constituent un tout et forme ce que l'on appelle l'ingénierie sociale.

3.1.2 Désignation du comité de gestion

Avant de procéder à la désignation du comité de gestion, il est important d'expliquer aux groupes bénéficiaires à travers un processus informatif (IEC) quels sont les objectifs visés, les exigences de gestion et les critères de sélection des membres.

Les critères de sélection et de choix des membres du bureau du comité de gestion sont à discuter et à définir par la population concernée. Un appel à la candidature pourrait alors être lancé.

Une fois la population bien informée, le PH doit aider celle-ci à organiser et tenir une assemblée générale du village ou des groupes cibles pour procéder à la désignation du comité de gestion, à la fixation de son mandat et à la répartition des responsabilités entre les différents membres. Au cours de cette assemblée générale, tous les aspects liés à la gestion du point d'eau doivent être présentés et bien débattus en termes de responsabilités respectives de la population, du comité de gestion et du PH. La population doit être consciente de ses choix et des conséquences.



L'assemblée générale est l'organe suprême du village pour la désignation, le renouvellement ou la révocation du comité de gestion sur la base d'un bilan moral et financier que ce dernier doit présenter annuellement à la population. Il est important d'associer les autorités administratives compétentes à l'organisation et à la tenue de l'assemblée générale.

3.1.3 Critères de sélection des membres



Le choix du comité de gestion par l'assemblée générale doit se faire sur la base d'une grille de critères de sélection définie, discutée et approuvée par la population.

Plusieurs critères de sélection peuvent entrer en ligne de compte, selon le cas de figure et la situation spécifique au village et aux groupes bénéficiaires.

Cependant, les critères de base à considérer sont les suivants :

1. représentativité de la personne approuvée par la population
2. représentativité des différents groupes socio-professionnels (ex. éleveurs, exploitants agricoles) et utilisateurs du point d'eau (quartiers de villages) assurée
3. représentativité des femmes indispensable
4. être dynamique et actif
5. intégrité morale des personnes, notamment des principaux responsables (ex. président, trésorier)
6. compétence pour les principaux postes (ex. président, trésorier, secrétaire)
7. résidence dans le village
8. savoir lire et écrire.

3.1.4 Mise en place du comité de gestion

La mise en place du comité de gestion doit être constatée dans un procès verbal de l'assemblée générale villageoise, dont copie est à remettre aux autorités administratives compétentes.



L'installation du bureau du comité de gestion doit se faire en présence du responsable du PH, des leaders villageois et des autorités locales.

Pour un travail efficace et continu, le bureau du comité doit disposer d'un local administratif, connu de toute la population, où il pourrait organiser et exercer ses activités de gestion.

Après son installation, le bureau du comité de gestion doit, selon le cadre réglementaire et institutionnel qui régit les associations des usagers de l'eau en vigueur dans le pays :

1. élaborer ses statuts auprès d'un notaire, si possible
2. entreprendre les démarches auprès des autorités pour obtenir un agrément ou une autorisation administrative pour exercer ses fonctions en tant que structure communautaire du village chargée du point d'eau
3. préparer et approuver son règlement intérieur

Dans le cas où le cadre réglementaire ne permettrait pas d'obtenir un agrément, le comité de gestion doit recevoir au moins une reconnaissance tacite des autorités locales, en visant le procès verbal de l'assemblée générale qui est à l'origine de sa création.



Pour la préparation des statuts, de l'agrément et du règlement intérieur, le PH doit assister le comité de gestion du point d'eau pour leur élaboration et dans les démarches administratives y afférent.

3.1.5 Rôles du comité de gestion

Le comité de gestion a pour rôles :

- de veiller à l'approvisionnement régulier en eau des populations



- de veiller à l'application du règlement d'usage du point d'eau
- d'organiser la participation physique et financière du village pour la gestion du point d'eau
- de tenir les statistiques des consommateurs (ménages, abreuvement, usage agricole)
- de veiller à l'entretien et à la maintenance du point d'eau
- de veiller à l'hygiène autour des points d'eau
- de recouvrer, au moins en partie, les coûts récurrents liés au fonctionnement et au renouvellement des installations, par le biais de la vente de l'eau
- de développer des actions liées à l'eau par l'implantation d'arbres, le développement de cultures maraîchères et fruitières, lorsque cela est possible.

Le comité de gestion s'appuie pour la réalisation de ses activités, lorsqu'il s'agit d'installations de type AEV et forages, sur un technicien, des fontainiers et un animateur.

3.1.6 Rôles de l'équipe de soutien technique

Les missions de l'équipe de soutien technique sont présentées ci-dessous.

Tableau n° 1 : Missions de l'équipe technique

Fonctions	Missions
Technicien	s'occupe du fonctionnement, de l'entretien et de la maintenance des équipements (pompe, moteur). Il est employé du comité de gestion et rémunéré par celui-ci.
Fontainiers	de préférence des femmes, ont pour tâches d'assurer la distribution de l'eau au niveau des bornes fontaines et l'hygiène des lieux. Ils/elles seront rétribué(e)s par le comité de gestion sur la base d'un prorata des recettes réalisées et/ou d'un forfait.
Animateur	développe des activités d'IEC en direction des populations (information, éducation, communication) et apporte un appui administratif au comité. Il est également rémunéré forfaitairement par le comité de gestion dont il dépend.

3.2 Organisation et fonctionnement du comité de gestion

3.2.1 Composition du bureau du comité de gestion

Le bureau du comité de gestion doit comprendre un nombre raisonnable de membres, avec une bonne représentation des femmes.

Il est en général principalement composé des membres suivants :

- un (une) président(e)
- un (une) vice-président(e)
- un (une) secrétaire
- un (une) trésorier(e)
- un (une) hygiéniste.



Il est vivement recommandé de confier les fonctions de trésorier et d'hygiéniste aux femmes, compte tenu des qualités reconnues à celles-ci dans la gestion des fonds et de la propreté.

3.2.2 Répartition des tâches et rôles des membres du comité de gestion

Les tâches des différents membres du bureau du comité de gestion doivent être clairement définies et convenablement réparties.

Les fonctions des membres du bureau du comité de gestion sont décrites ci-après.



Le/la Président(e), représente le comité devant l'administration et les autres partenaires du point d'eau. Il/elle prépare l'ordre du jour des réunions, convoque et préside les réunions, règle les litiges, coordonne et contrôle les tâches et les activités dévolues au bureau du comité de gestion du point d'eau (CGPE). Il/elle rend compte périodiquement aux villageois (ex. une fois par trimestre) de la gestion du point d'eau et présente le bilan moral et financier annuel à l'assemblée générale du village.

Profil requis : le/la président(e) doit être une personne de consensus, de dialogue, respectée dans le village, ayant une autorité et une ouverture d'esprit. Il/elle doit savoir, si possible, lire et écrire et être très dynamique.

Le/la Vice-président(e), seconde le/la président(e) dans l'exercice de ses activités. Il/elle effectue toutes tâches que lui confie le/la président(e) du bureau du comité. Il/elle assure l'intérim en l'absence du/de la Président(e) titulaire.

Profil requis : le/la vice-président(e) doit être une personne jeune, dynamique et consensuelle. Il(elle) doit également savoir, si possible, lire et écrire.

Le/la Secrétaire(e), doit tenir les documents administratifs de gestion, rédiger les procès-verbaux des réunions (dates, objets, décisions). Il/elle doit tenir également le cahier de gestion administrative et technique du point d'eau, lorsqu'il s'agit d'un petit ouvrage (ex. puits avec ou sans pompe à motricité humaine).

Profil requis : le poste de secrétaire ne peut être tenu que par une personne lettrée ou alphabétisée, que se soit en français, ou dans une des langues nationales.

Le/la Trésorier(e), est chargé(e) de la gestion financière du point d'eau (caisse, comptes). Il/elle s'occupe de la collecte des fonds (recouvrement) liée à l'accès à l'eau auprès des populations/fontainiers et présente périodiquement l'état financier du point d'eau (recettes et dépenses). Il/elle tient les documents de gestion financière du point d'eau.

Profil requis : le poste de trésorier(e) ne peut être tenu que par une personne responsable, stable, digne de confiance et d'une bonne intégrité morale. Il est recommandé que ce poste soit occupé par une femme, qui sait lire et écrire, si possible.

L'Hygiéniste, assure la propreté de l'ouvrage et de ses abords et conseille les usagers sur la propreté des moyens d'exhaure, le transport et la conservation de l'eau.

Profil requis : l'hygiéniste doit être une personne respectée et écoutée par l'ensemble des villageois. Autant que faire se peut, elle doit être un modèle de propreté. Ce poste conviendrait davantage à une femme.

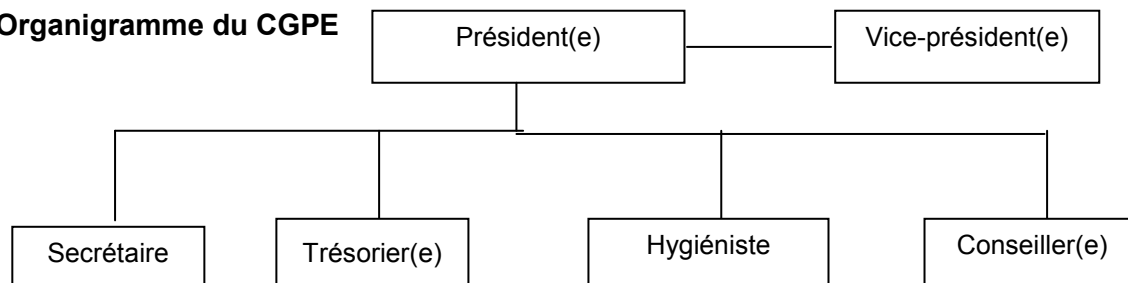
Le/la Conseiller(e), a une fonction d'appui technique au bureau du comité de gestion dans l'exercice de ses fonctions.

Profil requis : personne reconnue pour ses qualités morales, sa sagesse et son expérience dans la vie associative ou la gestion.

3.2.3 Organigramme type du bureau du comité de gestion

A titre illustratif, un modèle d'organigramme du bureau du comité de gestion est présenté ci-dessous.

Organigramme du CGPE



3.2.4 Règlement intérieur



Le fonctionnement du comité de gestion doit être régi par un règlement intérieur, dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité du travail dans le respect des procédures en vigueur. Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des membres du bureau ainsi que les règles relatives à l'organisation technique du travail, à l'hygiène/sécurité et à la discipline générale.

Dans le domaine disciplinaire, il fixe la qualification des fautes professionnelles, les sanctions correspondantes et les procédures de mise en œuvre.

3.2.5 Réunions du comité de gestion

Le comité de gestion se réunit en séance ordinaire selon une périodicité donnée (ex. tous les 15 jours), dans le local du bureau, sur convocation du/de la président(e). La convocation précise l'ordre du jour, le lieu et la date de la réunion.

Il peut se réunir en séances extraordinaires, autant que de besoin, selon les mêmes formes que celles indiquées ci-haut.

Les réunions du bureau du comité donnent lieu à la rédaction d'un procès-verbal de séance.

3.2.6 Durée du mandat du comité de gestion

La durée du mandat recommandée pour le bureau du comité de gestion est de 3 à 5 ans. En effet, ce n'est pas ni logique ni rentable de vouloir changer les CGPE tous les 2 ans comme cela a été constaté un peu partout : on ne peut pas investir dans la formation d'une équipe pendant 2 ans pour la changer juste après. Le PH ne peut pas se permettre de refaire les mêmes formations des gestionnaires d'un même point d'eau tous les deux ans.

C'est pourquoi le PH doit sensibiliser les groupes cibles pour opter sur des durées de mandat du comité de gestion de moyenne durée (ex. 5 ans).

Il est entendu que l'assemblée générale a toute la latitude de renvoyer en totalité ou tout membre du bureau du comité qui n'a pas rempli ses missions convenablement lors de la

présentation du bilan annuel moral et financier. Ainsi, la population garde le pouvoir de sanctionner les défaillances de gestion d'un comité par son remplacement quand il le faut, sans être obligée de renouveler celui-ci tous les 2 ans.

Toutefois, chaque PH et les populations concernées peuvent adapter la durée du mandat du bureau du comité de gestion en fonction des réalités locales.

3.2.7 Avantages à accorder aux membres du comité de gestion

Les membres du bureau du comité de gestion peuvent exercer leurs activités de manière volontaire et bénévole.

Cependant, il faut bien être conscient des limites du travail bénévole. La motivation est difficile à maintenir durablement, d'autant plus que le travail se fait souvent dans des conditions qui ne sont pas faciles et le comité ne bénéficie pas toujours d'un appui suffisant de la part des populations bénéficiaires. Ces personnes ont également des familles à faire vivre, d'où la nécessité pour elles d'avoir leurs propres activités professionnelles.

Par conséquent, il est utile de s'interroger sur la nécessité et l'opportunité d'accorder aux membres responsables du bureau du comité de gestion une indemnité, même symbolique, selon une périodicité donnée (mois, trimestre, semestre ou année), en particulier pour les installations d'eau relativement importantes (ex. AEV, forages, activités de cultures maraîchères et fruitières autour du point d'eau, importance du bétail utilisateur de l'ouvrage hydraulique). Cela peut être un facteur de motivation et de stimulation pour s'occuper convenablement de la gestion du point d'eau. Cependant, il est important d'éviter que cela soit perçu comme une rémunération salariale.

3.2.8 Renouvellement du comité de gestion

Le renouvellement du bureau du comité de gestion doit s'opérer de la même manière, à savoir l'organisation d'une assemblée générale du village, présentation de candidatures et élection des membres. Les membres du bureau du comité de gestion ancien pourraient présenter leurs candidatures, sauf ceux ayant fait l'objet d'une révocation par une assemblée générale. Lors de la sélection du bureau du comité, l'assemblée générale sera de préférence accompagnée par des représentants de l'administration compétente.

3.3 Communication et relations avec la population

Le bureau du comité de gestion doit organiser la communication et l'information de la population sur le fonctionnement du point d'eau. Pour cela, en plus de l'information ponctuelle en temps opportun, il est important d'organiser périodiquement (ex. tous les 3 mois) une rencontre avec la population pour l'informer de la gestion du point d'eau en termes de progrès réalisés, de difficultés rencontrées et de décisions à prendre.

De même, une assemblée générale doit être organisée chaque année par le comité avec les villageois ou leurs représentants pour présenter le bilan moral et financier de la gestion du point d'eau et approuver les mesures/décisions de gestion.

Le travail de communication et d'information de la population est extrêmement important pour bénéficier de son appui et pour ne pas se couper d'elle. Une bonne circulation de l'information ne fera qu'augmenter l'efficacité des actions du bureau du comité de gestion et rendra son travail plus aisé et moins frustrant, car mieux compris par la population.



3.4 Appui technique du PH

Le PH doit apporter son appui au bureau du comité de gestion en matière de développement organisationnel. Cette assistance technique doit revêtir les formes suivantes : formation, élaboration des procédures et accompagnement.

3.4.1 Formation

Les formations à faire sont les suivantes :

- développement organisationnel : rôle du comité, ses missions, responsabilités, relations avec les populations
- tâches des différents membres : président(e), secrétaire, trésorier(e), hygiéniste et conseiller(e)
- tâches du technicien, des fontainiers et de l'animateur local
- organisation des réunions du bureau du comité et des assemblées générales (AG)
- communication et relations publiques
- cadre réglementaire, institutionnel et organisationnel de l'hydraulique rurale et des associations des usagers de l'eau en milieu villageois (lois, décrets, arrêtés et autres).

3.4.2 Appui – Conseil



Le PH doit appuyer les comités de gestion pour la préparation des statuts et/ou pour l'obtention d'un agrément/autorisation/reconnaissance administrative, de même que pour l'élaboration des procédures liées à l'organisation.

L'appui doit porter aussi sur :

- la définition des critères de sélection des candidats au bureau du comité de gestion
- l'élaboration du règlement intérieur du comité de gestion
- la confection des fiches de postes définissant les tâches de chaque membre du bureau du comité
- l'organisation de l'assemblée générale villageoise
- la tenue des réunions du bureau du comité de gestion
- l'organisation des relations avec les services publics et autres intervenants.

3.4.3 Accompagnement

En plus de la formation et des activités ponctuelles d'appui technique, il est important d'accompagner le comité de gestion en développement organisationnel et communication pendant une durée suffisante (ex. 3 ans).

4. Gestion administrative, technique et financière des points d'eau

4.1 Gestion administrative des points d'eau

4.1.1 Établissement des documents administratifs

Le comité de gestion doit préparer les documents nécessaires et entreprendre les démarches administratives, dans le cadre du dispositif réglementaire et institutionnel national en vigueur, pour établir :

- ses statuts
- un agrément ou une autorisation/reconnaissance administrative
- une autorisation administrative d'attribution/acquisition du terrain (point d'eau, aménagement agricole).

Le PH doit apporter son appui technique au comité durant cette étape importante d'institutionnalisation de la structure de gestion et de sa reconnaissance administrative, en vue de donner une forme légale à ses activités.

Les documents administratifs sont à conserver soigneusement par le secrétaire du bureau du comité de gestion (armoire fermant à clé), avec constitution de copies de travail.

4.1.2 Règlement intérieur

Le fonctionnement du bureau du comité de gestion doit être régi par un règlement intérieur, dont les objectifs et la portée ont été précédemment présentés.

Le comité de gestion, avec l'appui du PH, doit donc élaborer son règlement intérieur à faire approuver par l'assemblée générale ou tout au moins à porter à sa connaissance.

4.1.3 Contrats de travail

Les contrats de travail du personnel ou des prestataires (technicien, fontainiers, animateur et autres) sont à élaborer par le bureau du comité de gestion avec le soutien technique du PH.

Ces contrats doivent indiquer, notamment, la nature des tâches à accomplir par le co-contractant, les exigences professionnelles, les règles à respecter, les conditions de sa rétribution, la durée du travail ou de la prestation.

4.1.4 Documentation des réunions de travail

Les réunions du bureau du comité de gestion et la tenue des assemblées générales du village concernant le point d'eau doivent être sanctionnées par l'établissement de procès-verbaux rédigés par le secrétaire sur un cahier intitulé «carnet des procès-verbaux».

Chaque procès-verbal doit indiquer :

- la liste des participants à la réunion
- l'ordre du jour de la séance
- les décisions prises
- les responsables chargés de leur mise en œuvre
- le planning d'exécution

- la date et la signature par au moins deux personnes.

Le PH doit aider le comité à rédiger un modèle-type de procès-verbal.

4.1.5 Conservation des documents

Les documents administratifs et autres du comité de gestion sont à classer et conserver soigneusement, par le/la secrétaire, de manière à permettre leur consultation aisée et à assurer une meilleure protection.

Ces documents sont principalement les :

- statuts et autorisations administratives
- contrats de travail ou des prestataires
- correspondances
- procès-verbaux des réunions et des assemblées générales
- décisions du bureau du comité
- cahiers de gestion technique des installations d'eau (cahiers de pompage, d'entretien et de réparations déjà utilisés et remis par le technicien)
- documents techniques : notices et fiches techniques, manuels et guides, études, plans et schémas des installations d'eau, publications, livres et autres.

Le cadre de conservation des documents doit être approprié (ex. armoire métallique fermant à clé). Une copie des documents est à conserver dans un autre endroit protégé contre le feu, les inondations et autres.

4.1.6 Gestion des stocks

Pour les installations d'eau qui disposent d'équipements électromécaniques (pompes, moteurs, etc.), une gestion des stocks des pièces de rechange, des carburants, huiles et lubrifiants est à assurer par le/la secrétaire du bureau du comité.

Ainsi, une fiche de stocks avec entrées (achats) et sorties (utilisation) est à établir et à tenir régulièrement.

Cette fiche doit indiquer la nature du produit, la quantité disponible, les achats effectués, les sorties de ce produit et leur destination.

Le modèle de fiche de gestion des stocks par produit est donné ci-après.

Tableau n° 2 : Modèle de fiche de gestion des stocks

Mois de	Entrées	Sorties	Stocks
01			
02			
...			
31			



Le prélèvement des produits doit se faire sur la base d'une autorisation et signature du/de la président(e), ou à défaut, du/de la vice-président(e).

4.2 Gestion technique et hygiène des points d'eau

4.2.1 Gestion technique des installations

La gestion technique du point d'eau consiste à assurer le fonctionnement des installations (pompe, moteur et autres), l'entretien périodique (graissage, huiles), la réparation des pannes et le nettoyage périodique (équipements, réservoir et autres). Ces activités peuvent être effectuées par un technicien.

Les tâches de réparation et de maintenance peuvent être assurées par des prestataires spécialisés.

Les opérations de fonctionnement et de maintenance des installations doivent être constatées dans les documents de gestion technique ci-après :

- cahier de pompage
- carnet d'entretien
- cahier des réparations

Ces cahiers sont à tenir régulièrement par le technicien et les documents déjà utilisés (consommés) sont à remettre au secrétaire du bureau du comité pour conservation.

Les travaux de protection de l'ouvrage (inondations, érosion, infiltration des eaux, plantation d'arbres, clôture) font également partie du volet de gestion technique.

4.2.2 Hygiène des points d'eau

L'hygiène au niveau et autour des points d'eau doit être assurée par la personne du bureau du comité chargée de ce volet.

Son travail consiste en le nettoyage périodique des points d'eau et en la mobilisation de la population sur les aspects de propreté et pour la participation aux activités d'hygiène de l'eau et de protection des installations.

L'animation à faire autour des points d'eau doit également prendre en compte le volet IEC sur l'hygiène et les maladies hydriques en particulier.

Une bonne sensibilisation de la population sur l'hygiène et la santé sera de nature à favoriser l'émergence de comportements plus positifs vis-à-vis des questions de l'eau en termes de protection, de propreté, de transport et de stockage à la maison, des moyens d'exhaure, de consommation, d'utilisation et de participation à la bonne prise en charge des points d'eau.

4.3 Gestion financière des points d'eau

4.3.1 Identification et enregistrement des utilisateurs du point d'eau


Tous les utilisateurs du point d'eau doivent faire l'objet d'un recensement et d'un enregistrement sur un cahier ou dans un fichier informatique, par type d'usage :

- consommateurs domestiques (ménages)
- exploitants agricoles des cultures maraîchères et fruitières (nom de l'exploitant, type de production, superficie exploitée) et pépinières
- éleveurs pour l'abreuvement du bétail (nom de l'éleveur, taille du bétail par nature)
- autres utilisateurs (artisans comme par ex. fabricants de briques, autres).

Les modèles de fichiers à établir sont présentés ci-après.

A. Consommateurs domestiques

Tableau n° 3 : Modèle de fichier des consommateurs domestiques



N°	Nom et prénom du chef de ménage / famille	Concession / village	Taille du ménage	
			Nombre total de personnes	dont personnes ayant plus de 10 ans
1				
2				
...				
n				

B. Exploitants agricoles (cultures maraîchères et fruitières, pépinières)

Tableau n° 4 : Modèle de fichier des exploitants agricoles utilisateurs du point d'eau

N°	Nom et prénom de l'exploitant	Exploitation/ Groupement/Village	Activité	Superficie exploitée (m ²)
1				
2				
...				
n				



C. Éleveurs

Tableau n° 5 : Modèle de fichier des éleveurs utilisateurs du point d'eau

N°	Nom et prénom de l'éleveur	Village	Taille du bétail			
			bovins	ovins	caprins	autres
1						
2						
...						
n						



D. Artisans et autres

Tableau n° 6 : Modèle de fichier des autres catégories utilisatrices du point d'eau

N°1	Nom et prénom de l'artisan	Concession / village	Type d'activité	Autres informations utiles
1				
2				
...				
n				



L'enregistrement des consommateurs permettra au comité de gestion :

- d'identifier et de connaître le nombre et type d'utilisateurs du point d'eau et de suivre leur évolution dans le temps

- d'assurer le suivi de la gestion financière de l'accès à l'eau et de gérer les paiements.

4.3.2 Participation financière/paiement de l'accès à l'eau et tarification



La participation financière des populations bénéficiaires à la gestion du point d'eau est indispensable pour assurer la durabilité de l'approvisionnement en eau. Elle est également un bon indicateur de l'appropriation de l'ouvrage hydraulique, de la mobilisation et de la motivation des groupes cibles pour défendre leur point d'eau et veiller sur l'efficacité de sa gestion.

En effet, les populations ne se sentent pas très concernées et ne s'engagent pas activement dans la gestion des ouvrages si elles n'y investissent pas leur argent.

Ainsi, le rôle du bureau du comité de gestion est d'assurer une gestion efficace des installations d'eau et de veiller donc à mettre en place un mécanisme de paiement pour l'accès à l'eau.

Le mécanisme de paiement de l'eau dépend de deux paramètres essentiels :

1. le coût de l'eau, à savoir le prix de revient d'une unité d'eau (m^3), qui comprend les charges de fonctionnement et les frais d'investissement (dotations aux amortissements)
2. la capacité des ménages à payer l'eau, qui est fonction du coût de l'eau et des ressources des ménages (part des revenus pouvant être consacrée à l'eau).

Le volet «coût de l'eau» sera traité dans le volume 3 de ce manuel.

En ce qui concerne les revenus, ils peuvent être appréciés sur la base de données statistiques disponibles (ce qui est rarement le cas pour les villages) ou par les enquêtes auprès des ménages telles que développées dans le chapitre 3 du volume 1 de ce manuel.

Ainsi, la tarification de l'eau est le résultat d'un arbitrage entre les coûts de l'eau et la capacité financière des ménages. Donc, pour décider des tarifs à appliquer, il y a lieu de prendre en compte :

- le coût de revient de l'eau
- le type d'utilisation de l'eau (consommation humaine, abreuvement du bétail, usage agricole et autres)
- la capacité financière des ménages (revenus)
- le type de point d'eau.

En effet, pour la consommation humaine, il est plus aisé de convaincre les populations de payer l'eau lorsqu'il s'agit des installations hydrauliques telles que AEV, forages et puits avec pompe que pour les points d'eau non équipés (puits modernes ou traditionnels non équipés).

Pour les activités de cultures maraîchères et fruitières et pour l'abreuvement du bétail (barrages, boulis et autres points d'eau), un travail efficace d'animation devrait permettre de susciter un comportement plus favorable des groupes cibles pour le paiement, étant donné que l'eau constitue un facteur de production pour leurs activités professionnelles.

En tout état de cause, quel que soit le type d'ouvrage et sa taille, il est important de mettre en place un mécanisme de paiement ou de participation financière (même symbolique)

devant couvrir au moins les frais de fonctionnement et d'entretien. Ces frais sont absolument à supporter par les bénéficiaires.

A partir d'une bonne connaissance des coûts et de la capacité financière des populations à payer l'accès à l'eau, le bureau du comité de gestion doit définir des barèmes/tarifs à appliquer selon les différents usages de l'eau :

- consommation domestique (humaine)
- abreuvement du bétail
- usage agricole (activités de production maraîchères et arboricoles)
- autres utilisations (ex. fabricants de briques, de bière locale, Dolo, etc.).

Pour chaque catégorie de consommateurs, il faut définir les unités de mesure pour le paiement.

Ainsi pour l'usage domestique de l'eau, les unités peuvent être le seau, la bassine, le fût de x litres, le m³, ou un forfait périodique par ménage/famille. La périodicité de paiement doit être également définie (à la prise, jour, mois, trimestre).

Pour l'abreuvement du bétail, les unités peuvent être : tête/jour/mois, groupes de x animaux/jour/mois ou troupeau selon des tailles définies/jour/mois et cela par type de bétail (bovins, ovins, caprins, chevaux, asines, etc.).

En ce qui concerne les exploitations agricoles, les unités à utiliser peuvent être le m² exploité, une planche d'une surface de x m². Les tarifs peuvent varier selon les saisons (sèche ou pluvieuse).

Lorsque l'installation d'eau dispose ou peut disposer d'un système de comptage, l'unité de mesure la plus appropriée est le m³ d'eau consommé.

La périodicité de paiement doit être définie (à la prise, jour, mois, trimestre, semestre ou année) pour les différents usages de l'eau. Pour l'eau distribuée aux bornes fontaines, il est plus adéquat de procéder par paiement direct lors de la prise d'eau par la personne concernée.

Les tarifs à appliquer sont à présenter et à discuter avec les populations avant leur application. En effet, les groupes bénéficiaires doivent comprendre ce que contient le coût de l'eau et la nécessité de couvrir les charges dans une perspective de pérennité de l'approvisionnement. Le travail d'animation à entreprendre dans ce domaine doit être intense, soutenu et efficace.

4.3.3 Outils de gestion financière




Les outils de gestion financière des points d'eau sont :

- le calcul du coût de l'eau (cf. chapitre 2 du volume 3 de ce manuel)
- les tarifs de l'eau, à définir comme indiqué ci-haut
- le cahier des paiements de l'eau selon le type d'usage
- le carnet des recettes
- le carnet des dépenses
- la caisse et les comptes en banques
- le bilan de l'exercice avec les comptes de gestion.

Le modèle de cahier de paiement périodique de l'eau par les bénéficiaires, par type d'utilisateurs, est donné ci-après :

Tableau N° 7 : Modèle de carnet de paiement de la consommation d'eau



N°	Nom et prénom	Concession / village	Montant de la période	Créances antérieures	Montant payé le	Reste à payer
1						
2						
...						
...						
n						

Il faut établir un état de paiement par types d'usage de l'eau (consommation domestique, abreuvement du bétail, usage agricole, autres).

Le/la trésorier/ière doit veiller au recouvrement des sommes dues au titre de l'accès à l'eau auprès des bénéficiaires. L'animateur peut lui apporter un soutien dans ce domaine, sans être toutefois transformé en seulement un agent du recouvrement.

Les encaissements effectués au niveau des bornes fontaines et autres points de distribution sont à réceptionner chaque jour par le trésorier qui en assure le suivi et le contrôle y afférent.

Le modèle de document d'encaissement des paiements au niveau des différents points de distribution à utiliser est le suivant :



Tableau n° 8 : Modèle de carnet des versements des fonds par les gestionnaires des points de distribution d'eau

Désignation du point d'eau	Nom et prénom du gestionnaire	Date	Volume vendu en m ³ (1)	Sommes encaissées	Sommes versées	Reste à verser	Signature du gestionnaire du point de distribution	Signature du trésorier

(1) si le système de comptage est mis en place.

Le modèle de carnet des recettes et dépenses est le suivant :



Tableau n° 9 : Modèle de cahier des recettes et dépenses

Mois de	Recettes		Dépenses		Situation de la caisse
	Montant	Objet	Montant	Objet	
Total du mois					

Le modèle de fiche du détail des dépenses est fourni ci-après :

Tableau n° 10 : Modèle de fiche mensuelle des dépenses détaillées



Mois de	01	02	30	31	Total du mois
Carburants							
Huiles et graisses							
Énergie électrique							
Pièces de rechange/réparations							
Personnel et prestations							
Indemnités du comité de gestion							
Achats de matériels de production et de distribution							
Déplacements							
Formation							
Frais de fonctionnement du comité de gestion							
.....							
Autres							
Total des dépenses (jour)							

4.3.4 Gestion des fonds

La gestion des ressources financières provenant du point d'eau doit être assurée par le bureau du comité à travers la caisse et les comptes de fonctionnement et d'épargne.

La caisse doit contenir seulement une somme nécessaire pour faire face aux dépenses courantes pendant une durée donnée, qui dépend de l'état des besoins propres à chaque installation hydraulique. Cette caisse est gérée par le/la trésorier/ière.

Les autres ressources financières sont placées dans un compte de fonctionnement et d'épargne ouvert auprès d'institutions financières locales/régionales.

Il est important de mettre en place un compte de fonctionnement dont les fonds sont destinés à assurer la couverture des charges courantes du point d'eau (frais d'exploitation, y compris entretien/pièces détachées et réparations).

Par ailleurs, et en particulier pour les points d'eau importants (ex. AEV, forages, barrages, puits équipés de pompe), l'ouverture d'un compte d'épargne est indispensable pour le re-

nouvellement des équipements, voire d'autres installations. Les prélèvements sur ce compte ne pourraient se faire que pour l'acquisition des matériels et équipements et sur décision du comité de gestion et signature du président et de deux autres membres.

Ces comptes sont à alimenter périodiquement à partir des ressources financières provenant de la vente de l'eau en fonction d'une provision d'amortissement calculée à l'avance.

Il peut être envisagé éventuellement, si les conditions de succès de l'opération sont réunies, de recycler les fonds disponibles dans un système spécifique de crédits aux populations, participant au paiement de l'eau, pour la promotion d'activités professionnelles villageoises. Cela offre l'avantage de générer pour le point d'eau des ressources financières supplémentaires et d'offrir également aux groupes cibles des moyens de financement dont l'accès est difficile au niveau des banques et organismes financiers.

Cependant la faisabilité de ce système et le mécanisme à mettre en place doivent faire l'objet d'une étude minutieuse pour éviter d'utiliser les revenus du point d'eau de manière irréfléchie, personnelle ou privée.

4.3.5 Bilan moral et financier

Dans le cadre d'une gestion transparente, des états périodiques de la situation financière (mois, trimestre, semestre ou année selon le cas) sont à établir par le trésorier, présentés et discutés par le bureau du comité de gestion. La population est informée, chaque fois que cela est nécessaire, de la situation financière du point d'eau.



Par ailleurs, un bilan moral et financier de l'année est à établir par le bureau du comité de gestion et à présenter lors de l'assemblée générale annuelle du village.

Dans ce bilan, doivent être présentés :

- les activités réalisées par le bureau du comité
- les résultats de la gestion, les progrès réalisés et les contraintes rencontrées
- l'état d'application et de mise en œuvre des décisions prises lors la dernière assemblée générale
- la situation financière du point d'eau (recettes, dépenses, ressources disponibles)
- les propositions de nouvelles mesures à soumettre à l'assemblée générale.

Ce bilan doit être débattu et soumis pour approbation à l'AG.

4.3.6 Contrôle de gestion

Pour plus de transparence, il est nécessaire de mettre en place un système de contrôle de la gestion financière, de préférence en utilisant les services d'un comptable externe.

Ce comptable établit chaque année un rapport d'audit qu'il présente au comité de gestion et à la population lors de l'AG.

4.4 Développement du potentiel d'autonomisation de la gestion



Dans une démarche de développement durable, il faut encourager et soutenir le processus d'auto-organisation et les capacités effectives des populations en matière de gestion des points d'eau, en vue de promouvoir une dynamique de renforcement du potentiel d'autonomisation. Il s'agit de favoriser l'émergence d'un processus de développement dynamique, où les groupes cibles sont pleinement engagés, prennent leurs décisions de manière consciente et responsable et gèrent de façon autonome leurs points d'eau.

La réalisation des points d'eau et l'appui matériel doivent être accompagnés par le développement des capacités organisationnelles et de gestion des ouvrages hydrauliques par les populations bénéficiaires.

La participation effective des populations sur le triple plan financier, matériel et organisationnel est la condition de base pour une responsabilisation plus active des populations bénéficiaires.

Un grand effort d'animation, de formation et d'accompagnement doit être fourni par le PH pour appuyer le comité de gestion et les populations bénéficiaires dans la mise en place de structures et de mécanismes durables pour une gestion plus autonome des points d'eau.

4.5 Limites de l'autogestion et solutions alternatives



Le mode de gestion communautaire des points d'eau en milieu rural, tel que présenté ci-haut, est le système le plus répandu et le plus utilisé avec ses avantages et ses inconvénients.

Ce mode d'autogestion caractérisé par le bénévolat et qui repose sur le postulat participatif des populations a ses limites en termes d'efficacité de gestion, notamment au plan financier. Ce qui rend difficile l'atteinte des objectifs d'autonomie de gestion et de viabilité des points d'eau.

Compte tenu de cela et notamment pour les ouvrages de tailles significatives (ex. AEV, forages, etc.), il serait plus judicieux, chaque fois que cela est possible et faisable, d'étudier, de rechercher et de promouvoir des formes de gestion alternatives, en particulier la forme déléguée. Cette dernière présente l'avantage théorique d'utiliser des méthodes plus professionnelles de gestion.

La gestion déléguée pourrait être envisagée de deux manières :

- par des prestataires spécialisés locaux
- par une coopérative de gestion.

La promotion de ces formes de gestion, dont la faisabilité doit être préalablement étudiée, pourrait être effectuée de manière prudente par la voie d'opérations pilotes.

La gestion déléguée présente l'avantage de favoriser le transfert des connaissances dans la prise en charge des points d'eau aux villageois (formation et promotion des personnes).

La forme coopérative pourrait être une approche de gestion à tester et à promouvoir.

Le PH doit discuter avec les populations de ces aspects et lorsque le contexte est favorable d'assister et d'accompagner les groupes cibles pour le montage et la mise en place d'opérations de gestion déléguée.

4.6 Appui technique du PH

Le PH doit apporter son appui au comité en matière de gestion administrative, technique et financière des points d'eau. Cette assistance technique doit revêtir les formes suivantes : formation, appui-conseil et accompagnement/suivi.

4.6.1 Formation

Les formations à dispenser sont les suivantes :

- élaboration des procès-verbaux et des cahiers de réunions du comité et de l'AG
- élaboration et utilisation des outils de gestion (cahiers des clients, d'encaissements, des recettes et dépenses, d'état détaillé des dépenses, pompage, d'entretien et de réparations, etc.)
- gestion du recouvrement
- gestion des fonds (caisse et comptes)
- comptabilité de gestion
- établissement des états financiers et des bilans moraux et financiers
- contrôle de gestion
- gestion des stocks
- gestion déléguée.

4.6.2 Appui-conseil

L'appui-conseil à apporter au comité de gestion pourrait être résumé comme suit :

- appui pour l'établissement des documents institutionnels du comité de gestion
- outils de gestion administrative, technique et financière
- gestion financière du point d'eau et des fonds (méthodes, instruments et procédures)
- calcul des coûts et tarification
- pratique de gestion administrative, technique et financière
- contrôle de gestion
- gestion déléguée.



4.6.3 Accompagnement

En plus de la formation et des activités ponctuelles d'appui technique, il est important d'accompagner le comité en matière de gestion administrative, technique et financière des points d'eau pendant une durée suffisante (ex. 3 ans).

4.7 Suivi de la gestion des points d'eau et des exploitations agricoles

4.7.1 Modèle de fiche de suivi de la gestion des points d'eau

Les points d'eau doivent faire l'objet d'un suivi périodique de leur gestion, notamment les indicateurs relatifs à la consommation de l'eau, aux tarifs pratiqués et à la situation financière.

Le modèle de fiche de suivi périodique de la gestion des ouvrages hydrauliques est donné en annexe 7.

La périodicité de suivi pourrait être trimestrielle (plus indiqué), semestrielle ou annuelle. Pour certaines installations d'eau, telle que l'AEV et forages, la périodicité pourrait être plus courte (ex. le mois).

Le calcul du coût de l'eau pourrait être effectué une fois par an.

4.7.2 Modèle de fiche de suivi de la gestion des exploitations agricoles

Le suivi périodique de la gestion des exploitations agricoles (production de maraîchage et de fruits) utilisatrices des points d'eau est nécessaire, en termes de production, de consommation d'eau, de prix pratiqués pour l'accès à l'eau et de situation financière.

Le modèle de fiche de suivi de la gestion des exploitations agricoles est fourni en annexe 8.

La périodicité de suivi de la gestion des exploitations, compte tenu du cycle de production, pourrait être semestrielle.

Pour le calcul du coût de l'eau, la périodicité préconisée est annuelle.



5. Méthodologie de l'animation adaptée à la gestion des points d'eau

5.1 Objectifs de l'animation

Animer, c'est amener progressivement les populations à parler de leurs problèmes, à prendre conscience des potentialités existantes et de leurs capacités afin de mieux s'organiser pour agir efficacement dans le sens de la recherche des solutions aux problèmes identifiés.



Animer, c'est aussi aider les populations à changer de mentalités, à innover, à promouvoir l'auto-responsabilité, l'auto-gestion et l'auto-promotion durables.

Animer, c'est aider également les populations à mieux connaître leur milieu (potentialités, capacités et limites), à identifier des besoins, à définir des priorités et des objectifs à atteindre afin de s'organiser pour trouver des solutions appropriées aux problèmes posés.

Dans le cadre d'un Programme Hydraulique, le système d'animation à mettre en place doit permettre aux populations cibles d'assumer progressivement leurs responsabilités et de développer chez celles-ci leur sens d'auto-prise en charge.

5.2 Constats et leçons des expériences passées

Dans ce domaine, il y a lieu de s'interroger sur la place qu'occupe le volet animation dans les Programmes Hydrauliques pour tirer les leçons des expériences passées.



5.2.1 Constats

- animation réalisée avec une connaissance limitée et insuffisante du milieu et des groupes cibles
- animation, parent pauvre des PH et intérêt limité accordé à ce volet aux plans conceptuel et opérationnel
- volet peu organisé, et souvent, avec peu de moyens et des compétences insuffisantes
- animation tournée davantage vers la mobilisation des populations pour la réalisation des ouvrages
- aspects d'appropriation, de viabilité et de gestion autonome des ouvrages très peu pris en compte.

5.2.2 Conséquences

- faible implication et mobilisation des populations, en particulier pour l'autogestion des ouvrages hydrauliques
- objectifs d'appropriation des ouvrages par les populations non atteints
- structures de gestion inefficaces et gestion médiocre des installations d'eau
- viabilité et pérennité des ouvrages hydrauliques non assurées.



5.2.3 Leçons à tirer des expériences passées



1. On ne peut pas exécuter un Programme Hydraulique ou de développement sans une connaissance effective et suffisante du milieu et des populations concernées
2. L'opportunité socio-économique d'un projet doit être vérifiée et validée par une analyse participative préalable du milieu concerné
3. Tout Programme Hydraulique doit associer pleinement et activement les populations concernées à toutes les phases du projet
4. La dimension et les exigences d'une gestion viable et autonome des points d'eau doivent être impérativement prises en charge efficacement dès la préparation du projet
5. L'animation, la formation, l'appui technique en organisation/gestion et l'accompagnement sont les bases clés de la réussite d'un Programme Hydraulique.

Les résultats des analyses socio-économiques réalisées sur les PH villageois montrent que le déficit en gestion des points d'eau trouve son origine, en bonne partie, dans l'inefficacité du système d'animation.

Le succès du projet ne se mesurera pas en termes de nombre de points d'eau réalisés, mais plutôt sur des critères de viabilité, d'efficacité, d'autonomisation et de capacité à améliorer de façon substantielle les conditions de vie des populations et assurer la durabilité de l'approvisionnement en eau des populations.

5.3 Problématique de l'appui à l'auto-promotion durable des populations



L'appui à l'auto-promotion consiste à soutenir et à encourager les efforts d'auto-organisation des populations, à promouvoir leurs capacités et potentialités pour entreprendre des initiatives par elles-mêmes et être en mesure de les gérer convenablement par la suite.

L'appui à l'auto-promotion a pour objectif de favoriser l'émergence d'un processus de développement dynamique, où les groupes cibles sont pleinement engagés, prennent leurs décisions de manière autonome et sont conscients de leurs droits et devoirs.

La réalisation des points d'eau et l'appui matériel ne sont pas suffisants, à eux seuls, pour promouvoir l'auto-promotion durable des populations rurales. Aussi, d'autres mesures sont nécessaires et sont à intégrer dans le Programme Hydraulique.

Dans ce cadre, les aspects d'animation, d'assistance technique, de conseils en gestion et de formation des populations sont à prendre en charge, en vue de les aider à mettre en place leurs propres organisations.

Il est donc plus judicieux d'adopter une approche d'auto-promotion combinant la réalisation des ouvrages hydrauliques et hydro-agricoles à des mesures destinées à renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des groupes cibles.

Dans cette optique, la contribution des populations sur le triple plan financier, matériel et technique/organisationnel prend toute sa dimension dans la dynamique de développement. Les groupes cibles doivent être pleinement associés à toutes les phases de réalisation d'un Programme Hydraulique (études, réalisation, exploitation et gestion). C'est la condition de base pour une responsabilisation plus active des populations bénéficiaires.

Le processus de réalisation des points d'eau doit être nécessairement accompagné du développement organisationnel des populations concernées. Les efforts sont à concentrer vers les groupes cibles les mieux préparés et les plus avancés dans ce domaine.

Les aspects relatifs à la participation, l'organisation, l'expérience des populations, l'impact attendu du programme sollicité sont à prendre en considération lors de l'analyse et de l'appréciation des demandes d'appui formulées (aspects d'analyse socio-économique avant le lancement de l'opération en vue de déterminer sa faisabilité).

5.4 Importance des analyses socio-économiques dans le développement d'une animation efficace

Les activités d'animation ne pourraient pas être adaptées sans une connaissance du milieu que l'on acquiert à travers des analyses socio-économiques préalables.

L'absence d'une base fiable (étude et connaissance du milieu) rend difficile la mise en place d'une stratégie d'animation. Les analyses socio-économiques font ressortir toute l'importance que l'animation doit avoir dans un processus de viabilité des points d'eau et d'auto-promotion durable des populations.

En effet, le but de l'animation est d'aider les populations à mieux connaître leur milieu, à prendre conscience de leurs capacités et à s'organiser pour agir dans le sens de leur auto-promotion et de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les analyses socio-économiques réalisées au niveau des Programmes Hydrauliques, dans les différents pays, montrent que les besoins en animation revêtent une dimension stratégique par rapport à la réalisation physique des points d'eau.

Ce qui implique la nécessité d'acquérir un savoir-faire en matière d'analyses du milieu, de planification, de réalisation, de suivi et d'évaluation des programmes d'animation, de gestion des installations hydrauliques, de maîtrise et de capitalisation des données sur le milieu et les populations ainsi que les techniques et les outils de communication, de mobilisation et de motivation des groupes cibles.

5.5 Stratégie d'animation

En conséquence de ce qui précède, une stratégie d'animation susceptible d'engager les populations bénéficiaires dans une dynamique d'auto-promotion et de responsabilisation sur les ouvrages hydrauliques et programmes de développement réalisés à leur profit est absolument indispensable.

5.5.1 Rôle des responsables dans la définition d'une stratégie d'animation

La définition d'une stratégie ou d'une politique d'animation efficace n'est possible que si les responsables saisissent l'importance et le rôle capital de ce volet, lui accordent un intérêt effectif dans les programmes d'actions.

Le développement du volet Animation doit être une préoccupation essentielle dans la réussite du Programme Hydraulique. L'animation doit donc devenir la cheville ouvrière dans le processus de viabilité des points d'eau et dans toute dynamique d'auto-promotion durable des populations.

L'animation doit être basée sur des orientations claires et des objectifs précis à atteindre. Elle doit se traduire par des programmes d'actions concrets et des activités bien ciblées à mener auprès des différentes catégories de populations.



5.5.2 Orientation de l'animation vers la gestion viable et autonome des points d'eau



Les aspects d'appropriation des points d'eau par les populations, de viabilité technique, organisationnelle et financière des ouvrages hydrauliques et d'autonomie de gestion doivent être érigés au premier rang des préoccupations du Programme Hydraulique.

Les objectifs d'une bonne gestion des points d'eau sont donc à hisser au niveau des priorités dans les activités d'animation.

Dans ce cadre, les activités d'animation à mener doivent conduire à la mise en place de structures de gestion responsables et efficaces, de mécanismes durables et appropriés de gestion des points d'eau réalisés ou à exécuter.

La viabilité et le développement de l'autonomie de gestion des installations d'eau doivent être convenablement pris en charge par une politique adéquate combinant les activités d'animation, de formation et d'accompagnement des groupes cibles pendant une période suffisante.

Ainsi donc, les domaines à privilégier sont :

- les analyses socio-économiques du milieu
- la gestion des points d'eau
- l'animation
- la formation
- l'accompagnement
- le suivi/évaluation.

5.5.3 Professionnalisation de l'animation



Le processus d'animation gagnerait à être mieux professionnalisé et organisé pour appuyer le processus de gestion viable et autonome des ouvrages hydrauliques.

Pour cela, il faut une équipe d'animation professionnelle disposant des qualifications nécessaires. Il importe donc de professionnaliser l'animation et mettre en place les moyens nécessaires (ressources humaines, financières, techniques et matérielles).

Les animateurs doivent disposer de qualifications suffisantes et doivent être orientés dans leur travail pour développer efficacement une activité performante d'animation tournée particulièrement vers l'atteinte des objectifs de viabilité organisationnelle et financière des ouvrages hydrauliques.

L'équipe d'animation doit bénéficier d'une part d'une formation adéquate pour mener une animation efficace sur les aspects d'appropriation des points d'eau par les populations et de leur viabilité et d'autre part d'une orientation claire en matière d'objectifs à atteindre.

Le renforcement des compétences et du savoir-faire de l'équipe d'animation est indispensable pour promouvoir un processus efficace d'appui et d'accompagnement des populations en vue de les mobiliser autour des objectifs d'auto-promotion durable et de prise en charge active durable des installations d'eau.

Dans ce cadre, le programme de formation en matière d'animation pourrait s'articuler autour des aspects suivants :

- analyses socio-économiques du milieu en vue de déterminer l'opportunité de la réalisation des programmes et des points d'eau
- développement organisationnel et organisation des groupes bénéficiaires, notamment des structures de gestion des points d'eau
- méthodologies d'animation orientées vers la gestion viable, transparente et autonome des systèmes d'eau par les populations bénéficiaires
- méthodologies de gestion des points d'eau
- outils de gestion des points d'eau (calcul des coûts de l'eau, aspects d'amortissements, tarification de l'eau, gestion administrative, commerciale et financière)
- approches participatives et genre
- planification, réalisation, suivi et évaluation des programmes d'animation.

Ces formations doivent concerner aussi bien les animateurs eux-mêmes que les responsables chargés du Programme Hydraulique.

5.5.4 Planification - réalisation - suivi - évaluation des activités d'animation

Une stratégie d'animation orientée vers la responsabilisation des populations pour l'auto-prise en charge des ouvrages hydrauliques (appropriation et valorisation) doit conduire à la définition des objectifs à atteindre et des programmes d'actions à réaliser et s'appuyer sur des méthodes d'intervention et des outils appropriés. Les programmes d'animation doivent être basés sur une planification des activités et des indicateurs de suivi-évaluation suffisamment précis et vérifiables.



Au niveau des objectifs, il s'agit de développer le sens de la responsabilisation des populations, de promouvoir leurs capacités d'organisation et de gestion de leurs activités, en particulier la prise en charge convenable des points d'eau, c'est-à-dire l'auto-prise en charge ou l'auto-gestion.

L'animation doit également s'inscrire dans une logique plus large d'auto-promotion durable des populations visant à améliorer leurs conditions de vie (activités génératrices de revenus, protection de l'environnement, gestion des terroirs).

Le suivi des activités d'animation doit être assuré de manière systématique. Le système d'animation doit faire l'objet d'une auto-évaluation périodique pour mesurer les résultats obtenus et adapter les tâches à mener.

Par ailleurs, il serait plus indiqué qu'un dispositif de suivi-évaluation soit mis en œuvre au niveau de chaque point d'eau, et ce afin d'apprécier l'impact de sa gestion, d'adapter les actions à entreprendre et d'acquérir un capital-expérience utile pour les programmes/projets futurs.

5.6 Mesures pour développer le volet et les activités d'animation

L'animation constitue un levier déterminant pour développer l'auto-promotion durable des populations d'une manière générale et la gestion autonome des points d'eau de façon spécifique.



Dans ce cadre, les principales mesures susceptibles de développer la fonction animation dans un Programme Hydraulique pourraient être les suivantes :

- au plan organisationnel, il est nécessaire de mettre en place une structure spécifique chargée du Volet Animation. Celle-ci aura pour mission de développer une stratégie appropriée dans ce domaine, de concevoir des programmes d'actions adaptés, de

mettre en place les outils nécessaires et de réaliser des activités efficaces d'appui et d'accompagnement des groupes cibles

- la structure doit être dotée d'un personnel d'animation professionnel et de moyens techniques et logistiques appropriés pour renforcer l'efficacité de leurs interventions sur le terrain (matériels didactiques, moyens de locomotion, ordinateurs, etc.). Cette structure doit également être encadrée par un responsable ayant de larges connaissances, en particulier, dans les domaines de l'animation et de la gestion des points d'eau (ex. socio-économiste)
- réalisation des actions de formation et de perfectionnement pour l'équipe chargée de l'animation, notamment sur les aspects d'analyses socio-économiques du milieu, de gestion des points d'eau et de développement organisationnel, en vue de renforcer son savoir-faire et ses capacités d'intervention
- orientation des activités d'animation vers les volets de gestion viable et autonome des installations d'eau et de renforcement de la responsabilisation et de l'auto-prise en charge des populations
- concentration des efforts sur les groupes cibles les mieux avancés et préparés dans le domaine de l'exploitation et de la gestion des points d'eau
- mise en place d'un programme d'actions en animation basé sur des objectifs précis à atteindre et des activités concrètes à réaliser
- mise en place d'un mécanisme de suivi et d'auto-évaluation périodiques des activités d'animation pour mesurer l'impact et les résultats des actions entreprises en vue de mieux les adapter et pour les rendre plus efficaces
- associer de manière complémentaire et active les activités d'animation avec les actions de formation, d'appui technique en organisation/gestion des installations d'eau et d'accompagnement des groupes cibles bénéficiaires pendant une période suffisante.

5.7 Organisation de l'animation

5.7.1 Situation actuelle en matière d'organisation du volet animation



Les PH disposent en général d'équipes d'animation et ceux qui ont bénéficié des études socio-économiques ont mis en place des services spécifiques à ce volet.

Cependant, il manque aux PH une conception de l'animation et des méthodologies d'intervention avec des programmes concrets et des objectifs ciblés à atteindre. L'absence d'un cadre organisé pour certains PH, d'une orientation claire et d'un personnel d'encadrement spécialisé, notamment un socio-économiste, n'a pas permis de développer une véritable dynamique d'animation et de réaliser des objectifs attendus. Ces aspects ont été analysés et expliqués dans les études socio-économiques réalisées ces dernières années.

La gestion des ouvrages hydrauliques, préoccupation essentielle des PH, est encore au stade rudimentaire. Les structures de gestion mises en place (CGPE) au moment de la réalisation des ouvrages sont peu opérationnelles. N'ayant pas bénéficié d'un appui technique, d'une animation professionnelle et d'un accompagnement conséquent, ces structures n'ont pas encore de capacités réelles pour assurer une gestion efficace des points d'eau. L'animation n'est pas véritablement orientée vers les objectifs de viabilité et d'autonomie de gestion des ouvrages hydrauliques. Les résultats atteints en la matière sont assez maigres.

Cependant, les responsables des PH sont assez conscients de cette situation et manifestent une réelle volonté pour développer le volet Animation.

Pour cela, afin d'aider les PH à structurer la fonction Animation, sont développés ci-après les aspects suivants :

- cadre organisationnel pour l'animation
- missions, responsabilités et activités d'animation
- axes stratégiques d'orientation des activités d'animation
- ressources humaines, moyens techniques et logistiques nécessaires aux activités d'animation et besoins de formation
- gestion des points d'eau, axe prioritaire de l'animation.

5.7.2 Structure organisationnelle

Il est recommandé de mettre en place une structure spécialisée intervenant sur tous les aspects d'animation et de formation du PH.

La fonction Animation pourrait être structurée comme suit :

Au niveau central :

Constitué d'un petit noyau composé d'un socio-économiste et d'un animateur principal ayant les qualifications nécessaires et une expérience professionnelle, si possible. Les deux formeront une équipe qui travaillera en étroite collaboration sur les aspects d'animation et de conseil.

Le noyau central est chargé de la conception, de l'élaboration, de la conduite, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des programmes d'animation et de conseil. Il encadre et apporte également un appui-technique aux animateurs et aux groupes cibles.

Au niveau opérationnel :

Le niveau opérationnel est constitué :

d'une équipe mixte permanente d'animateurs² de terrain, chargée de la réalisation des programmes et activités d'animation/formation. Elle encadre aussi et appuie les animateurs locaux d'un réseau d'animateurs locaux/villageois (appelés fils/fille du milieu), rétribués par les populations elles-mêmes selon des modalités à définir. Les animateurs villageois réalisent une activité de proximité de mobilisation, sensibilisation et animation des populations sous l'impulsion des animateurs du PH.

5.7.3 Missions et responsabilités de la structure

Missions :

Les missions de la structure Animation peuvent être définies comme suit :

- réalisation des études et des analyses socio-économiques du milieu et des populations concernées
- animation des groupes bénéficiaires
- formation des groupes cibles
- appui-conseil en organisation et gestion des ouvrages hydrauliques, exploitations économiques et autres projets

² Ces animateurs seront employés sur la base de contrat à durée déterminée en fonction de l'évolution des projets et des activités.



- accompagnement des organisations paysannes (comités de gestion des ouvrages hydrauliques, groupements agricoles, comités de gestion des terroirs)
- suivi-évaluation des projets et actions réalisées
- analyse des impacts des projets et actions réalisés.

Responsabilités :

La structure Animation est responsable des aspects d'auto-promotion durable des populations bénéficiaires, et plus particulièrement de :

- la promotion des initiatives de base par les populations pour l'élaboration et la réalisation des projets/actions de développement
- la réalisation des études socio-économiques de faisabilité des projets et actions sollicitées par les populations
- l'élévation du savoir-faire des populations bénéficiaires à travers des actions de formation
- le renforcement des capacités de gestion autonome des ouvrages hydrauliques et des exploitations économiques par les organisations paysannes
- l'évaluation des impacts des projets et actions réalisés par le PH.

5.7.4 Rôles et activités des équipes d'animation

Les rôles et activités des équipes d'animation sont précisés ci-dessous tant pour le niveau central que pour les animateurs opérationnels.

Noyau central :

Le rôle et les activités de l'équipe centrale sont les suivants :

- conception des politiques, des méthodologies et des plans d'animation/formation
- élaboration des programmes d'actions pluriannuels, annuels et trimestriels d'animation et de formation, en relation avec les autres services du PH
- conduite, coordination et supervision de la réalisation des programmes et activités d'animation/formation
- mise en place des outils didactiques d'animation et de formation
- formation de l'équipe d'animateurs
- élaboration des systèmes, des outils et des procédures de gestion des ouvrages hydrauliques et des exploitations économiques
- appui-conseil et accompagnement des groupes cibles en organisation et gestion
- mise en place, gestion et développement d'un système d'information permettant le suivi-évaluation périodique des ouvrages hydrauliques et des exploitations économiques ainsi que l'analyse des impacts obtenus
- validation technique de la faisabilité socio-économique des projets et demandes formulées par les populations
- réalisation des analyses d'impacts des projets/actions réalisés et restitution des résultats aux groupes cibles
- concertation et coordination avec les autres services du PH et les organisations externes (Administration, ONG, projets, organisations professionnelles paysannes)
- mise en place d'un réseau d'animateurs locaux
- mise en place des moyens techniques et matériels nécessaires pour assurer l'efficacité des activités de formation-animation.

Équipe opérationnelle d'animateurs :

Les activités de l'équipe opérationnelle d'animation portent sur les volets suivants :

- réalisation des analyses socio-économiques du milieu
- exécution des programmes et activités d'animation et de formation concernant :
 - l'organisation et la gestion des ouvrages hydrauliques
 - la valorisation économique des points d'eau
 - l'organisation et la gestion des exploitations économiques (agro-élevage)
 - la gestion des ressources naturelles
- appui technique et accompagnement périodique des groupes cibles
- mise en place du réseau d'animateurs locaux dans les villages d'intervention
- encadrement, formation, appui technique et accompagnement des animateurs locaux, en vue du transfert du savoir-faire
- recueil et collecte périodique des données sur la gestion des ouvrages hydrauliques et les exploitations économiques
- restitution aux populations des résultats des analyses socio-économiques et des évaluations d'impacts des projets et actions de développement.

Réseau d'animateurs locaux :

Les animateurs locaux réaliseraient les tâches ci-après :

- participation aux analyses socio-économiques du milieu dans leurs villages
- organisation de l'information et de la communication avec les villageois/populations
- animation des organisations de gestion des ouvrages hydrauliques et exploitations économiques
- réalisation des petites actions de formation pour les groupes cibles
- collecte de données sur la gestion des ouvrages hydrauliques, les exploitations économiques et les aspects de développement local.

5.7.5 Axes stratégiques d'orientation de l'animation

Les programmes d'animation doivent s'appuyer sur les axes stratégiques suivants :

- les activités d'animation doivent être définies dans des programmes d'action pluriannuels, annuels et trimestriels élaborés de manière pertinente
- les indicateurs de résultats doivent guider les programmes et actions d'animation
- tous les projets à mener/envisagés doivent être basés sur des analyses socio-économiques préalables devant mettre en évidence les potentialités, les motivations et les capacités des populations concernées
- orienter l'animation sur des sites pilotes et vers les populations les mieux préparées pour obtenir le plus grand impact des actions engagées
- associer davantage les populations dans l'élaboration des projets à réaliser à leur profit et développer leur sens de la responsabilité, de l'engagement et de l'auto-prise en charge (potentiel d'autonomisation)
- les volets d'animation à privilégier sont i) la gestion des ouvrages hydrauliques, ii) la gestion des exploitations agricoles et iii) la gestion des ouvrages DRS/CRS



- engager un véritable processus de gestion viable et autonome des ouvrages hydrauliques
- privilégier des approches d'intervention intégrant les activités d'analyses socio-économiques, d'animation, de formation, d'appui-conseil, d'accompagnement et de suivi-évaluation
- rechercher en permanence une plus grande responsabilisation, un engagement effectif et une participation plus conséquente des populations bénéficiaires, tant au plan humain qu'organisationnel et financier
- mettre en place un système d'information pour le suivi-évaluation des résultats et progrès réalisés en matière de gestion des ouvrages hydrauliques et des exploitations économiques en s'appuyant sur les indicateurs clés
- définir les indicateurs/paramètres clés à suivre périodiquement, notamment pour les ouvrages hydrauliques et les exploitations économiques ainsi que la périodicité de leur mesure. Les paramètres à suivre et à collecter régulièrement sont identifiés et précisés dans les modèles de fiches de suivi des ouvrages hydrauliques et des exploitations agricoles présentées en annexes 7 et 8.

5.7.6 Ressources humaines et formation

Ressources humaines :

Noyau central :



- Un socio-économiste expérimenté de préférence, si possible
- Un animateur principal expérimenté.

Pour les PH qui n'en disposent pas, il est recommandé de recruter un socio-économiste de niveau universitaire et ayant, si possible, une expérience professionnelle dans les aspects socio-économiques et de gestion.

Il y a lieu de souligner que ce profil est actuellement assez recherché par les ONG et les projets, d'où un niveau de rémunération demandé souvent supérieur à celui d'autres postes. Ce facteur est à prendre en considération.

Niveau opérationnel :

- Équipe mixte d'animateurs de terrain expérimentés
- Un animateur local formé par le PH dans les villages d'intervention, autant que possible.

Critères de sélection des animateurs locaux :

- résider dans le village bénéficiaire
- niveau minimum d'instruction de cours moyen 2ème année (CM2) ou à défaut une personne sachant lire et écrire ayant un bon potentiel de mobilisation des populations (leader villageois, expérience)
- disponibilité pour le travail d'animation
- maîtrise de la langue locale.

Il est souhaitable de privilégier le recrutement de jeunes, car cela constitue aussi une opération de promotion et de lutte contre l'exode rural.

Par ailleurs il est conseillé, pour les besoins spécifiques, ponctuels et pointus d'animation, de formation et de conception des outils de gestion, de recourir à des personnes ressources externes, quand les activités le justifient et lorsque les compétences disponibles au niveau du PH ne le permettent pas.

Formation du personnel :

Les formations identifiées et nécessaires pour l'équipe d'animation sont présentées ci-dessous :

- études et analyses socio-économiques du milieu
- perfectionnement en techniques d'animation adaptées aux aspects de gestion des ouvrages hydrauliques et des exploitations économiques
- organisation des comités de gestion des ouvrages hydrauliques
- gestion des ouvrages hydrauliques (calcul des coûts de l'eau et des amortissements, tarification de l'eau, gestion financière)
- organisation et gestion des exploitations économiques
- suivi-évaluation et système d'informations sur les points d'eau et exploitations économiques
- planification, réalisation, suivi et évaluation des programmes d'animation
- gestion des ressources naturelles
- politiques agricoles, développement rural et environnement juridique des organisations paysannes
- genre et développement
- lecture, interprétation et utilisation de la cartographie sur le terrain
- informatique.

Formation des animateurs locaux :

Pour les animateurs villageois, les formations à leur assurer par l'équipe du PH sont :

- techniques de mobilisation et d'organisation des populations
- approches participatives
- démultiplication par les animateurs du PH des formations indiquées ci-haut vers les animateurs locaux (animation, aspects techniques, d'organisation et de gestion, etc.), pour celles qui sont jugées nécessaires.

5.7.7 Moyens techniques et logistiques

Moyens techniques :

Les moyens techniques nécessaires identifiés pour les activités d'animation et de formation sont :

- stations ordinateurs et éventuellement un portable, avec les logiciels de base
- supports didactiques (séries GRAAP, MARP, boîtes d'images et autres outils d'animation)
- appareil-photo numérique
- équipement audio-visuel composé de télé-vidéo, caméra et appareil de projection
- tableaux Padex
- cartographie
- documentation technique.



Moyens matériels :

Les moyens logistiques à utiliser sont :

- motos avec équipements d'accompagnement + véhicules de terrain pour les animateurs
- un groupe électrogène pour les projections sur le terrain de 5,5 KVA.

Bureaux :

- 1 bureau pour la structure d'animation (noyau central)
- 1 salle ou bureau de travail pour les animateurs (noyau central, animateurs de terrain et animateurs locaux).

5.8 Gestion des points d'eau, action prioritaire de l'animation



La gestion des ouvrages hydrauliques doit occuper une place centrale dans le PH et les activités d'animation. La viabilité et l'autonomie de gestion des ouvrages hydrauliques doivent être érigées au premier rang des préoccupations des responsables des PH et de l'équipe d'animation. C'est surtout dans ce domaine, caractérisé actuellement par d'importantes insuffisances et de sérieuses carences, que des progrès effectifs et conséquents sont à réaliser et où des efforts réels sont attendus et à mener. Dans ce cadre, le socio-économiste et les animateurs doivent s'investir davantage dans la gestion des ouvrages hydrauliques.

Annexes



Annexe 1 Modèle de questionnaire d'enquête auprès des comités de gestion des points d'eau existants

1. Indications générales

- 1.1 Village : Commune : Département/Région :
- 1.2 Désignation du point d'eau/structure de gestion :
- 1.3 Date de création/mise en place :
- 1.4 Date du dernier renouvellement de la structure :

2. Champ d'intervention et cadre institutionnel

2.1 Quel est le type d'ouvrage hydraulique géré ?

AEV	<input type="checkbox"/>	Forage	<input type="checkbox"/>
Puits avec pompe	<input type="checkbox"/>	Puits sans pompe	<input type="checkbox"/>
Barrage	<input type="checkbox"/>	Boulis	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	à préciser :	

2.2 Quel est l'état de l'ouvrage hydraulique et des équipements ?

Ouvrage hydraulique :

Équipements :

2.3 Quels sont les différents usages de l'eau de l'ouvrage hydraulique géré ?

Consommation humaine	<input type="checkbox"/>		
Abreuvement du bétail	<input type="checkbox"/>		
Usage agricole	<input type="checkbox"/>	Autres usages	<input type="checkbox"/>

2.4 Quel est le nombre d'utilisateurs du point d'eau (population bénéficiaire) ?

Population :	<input type="text"/>
Bétail :	<input type="text"/>
Maraîchers/arboriculteurs :	<input type="text"/>

2.5 Le comité de gestion dispose-t-il de statuts ou d'une autorisation administrative (agrément) ?

Oui Non

De quel type :

Si non, pourquoi ?

2.6 Le comité de gestion dispose-t-il d'un règlement intérieur ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

3. Fonctionnement et composition de la structure de gestion

3.1 Comment le comité de gestion a-t-il été désigné ?

3.2 Comment est composé le bureau du comité de gestion ?

3.3 Comment est organisé le comité de gestion et quelle est la répartition des tâches entre les différents membres ?

3.4 Existe-t-il des femmes dans le bureau du comité de gestion ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

3.5 Quel est le nombre de femmes dans le bureau du comité de gestion ?

3.6 Quels sont les postes occupés par les femmes dans la structure de gestion ?

3.7 Quelle est la périodicité de réunion de la structure de gestion ?

3.8 Le comité de gestion tient-il régulièrement des assemblées générales avec les populations utilisatrices du point d'eau ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

3.9 Existe-t-il une procédure de renouvellement des membres du bureau du comité de gestion ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

3.10 Quelle est la périodicité de renouvellement du bureau du comité de gestion (durée du mandat) ?

3.11 Le comité de gestion dispose t-il d'un animateur propre ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

4. Niveau d'instruction et de formation des membres du bureau du comité de gestion

4.1 Quel est le nombre de membres du comité de gestion lettrés ?

4.2 Quel est le niveau général d'instruction des responsables du comité de gestion ?

- Président(e) :
- Vice-président(e) :
- Secrétaire :
- Trésorier(e) :

4.3 Quelles sont les formations spécifiques dont a bénéficié le comité de gestion ?

5. Documents administratifs et de gestion

5.1 Le comité de gestion établit-il des procès-verbaux des réunions du bureau et de l'assemblée générale ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

5.2 Le comité de gestion tient-il un cahier des recettes et dépenses ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

5.3 Le comité de gestion tient-il un cahier d'exploitation des installations d'eau ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

6. Mode d'accès et paiement de l'eau

6.1 L'accès à l'eau est-il payant ?

Oui Non

6.2 Quels sont les tarifs pratiqués et la périodicité de paiement ?

Nature des besoins	Unité de mesure	Tarifs en vigueur				Périodicité de paiement
		Autre	
Usage domestique						
Abreuvement bétail						
Usage agricole						
Autres usages						

6.3 Quel est le mode de paiement utilisé ?

6.4 Quelle est la proportion de population qui participe au paiement de l'eau (%) ?

6.5 Commentaires sur la tarification pratiquée :

6.6 Si l'eau n'est pas payante, quelles en sont les raisons ?

7. Ressources financières du comité de gestion/point d'eau

7.1 Le comité de gestion dispose-t-il d'une caisse ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

7.2 Le comité de gestion dispose-t-il d'un compte courant de fonctionnement ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

7.3 Le comité de gestion dispose-t-il d'un compte d'épargne/investissement/amortissement ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

7.4 Quelles sont les recettes générées par le point d'eau (vente de l'eau) au cours de la dernière année ?

7.5 Quel est le niveau actuel des ressources financières disponibles ?

- au niveau de la caisse :
- au niveau du compte courant de fonctionnement :
- au niveau du compte d'épargne :

7.6 Existe-t-il un système de contrôle de gestion financière ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

7.7 Quel est le mode de contrôle de gestion utilisé et qui l'effectue ?

8. Coût de l'eau

8.1 Existence d'un système de calcul des coûts :

Oui Non

Si non, pourquoi ?

8.2 Quels sont les éléments du coût qui sont pris en compte dans le calcul ?

8.3 Quel est le coût du m³ d'eau vendu :

8.4 Commentaires sur le système de calcul des coûts :

9. Participation de la population à la prise en charge du point d'eau

9.1 Degré de participation : Bon Moyen Insuffisant

9.2 Type de participation : Financière Travaux Manuels

10. Contraintes rencontrées en matière d'exploitation et de gestion du point d'eau

10.1 Quelles sont les principales contraintes rencontrées dans la gestion du point d'eau ?

10.2 Quelles sont les causes de ces contraintes ?

11. Appréciation de la structure de gestion par les populations

11.1 Quelle est la représentativité du comité de gestion du point d'eau ?

11.2 Quelle est l'appréciation de la population sur les capacités de gestion du comité en place ?

11.3 Quelle est l'appréciation de la population sur la qualité du service ?

11.4 Quelle est l'appréciation de la population sur le mode actuel de gestion du point d'eau ?

12. Appui et assistance du Programme Hydraulique au comité de gestion

12.1 Quels sont les types d'appui reçus du PH ?

12.2 Quelle est votre appréciation de l'appui reçu du PH ?

12.3 Quels sont les autres appuis reçus des autres intervenants (projets, ONG, État) ?

13. Identification des besoins de formation et d'assistance technique

13.1 Quels sont vos besoins en formation ?

13.2 Quels sont vos besoins en assistance technique (animation, organisation, gestion, etc.) ?

14. Propositions pour améliorer l'efficacité de la gestion du point d'eau

14.1 Quelles sont vos propositions pour améliorer l'efficacité de fonctionnement du comité de gestion ?

14.2 Quelles sont vos propositions pour améliorer la viabilité technique, organisationnelle et financière du point d'eau ?

15. Observations finales

Date de remplissage du questionnaire :

Nom et Prénom de l'enquêteur :

Signature :

Questionnaire contrôlé et validé par le responsable :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

Annexe 2

Modèle de questionnaire d'enquête auprès des exploitants agricoles utilisateurs des sites/points d'eau existants



1. Indications générales

1.1 Village : Commune : Département/Région :

1.2 Nom du groupement agricole :

1.3 Date de création/mise en place de l'exploitation agricole :

1.4 Le groupement dispose-t-il d'un agrément administratif ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

2. Caractéristiques de l'exploitation agricole

Mode d'accès à la terre :

Superficie exploitée :

Nombre d'exploitants : dont femmes :

Type de produits cultivés :

3. Production agricole

3.1 Quelles sont les quantités produites et la valeur de la production au cours de la campagne ?

Nature des produits	Quantité produite (kg)	Prix unitaire moyen de vente sur le marché	Valeur de la production (en monnaie locale)
Total			

3.2 Quels sont les revenus annuels bruts tirés de l'exploitation ?

3.3 Quelles sont les charges annuelles supportées (dépenses) par les exploitants ?

3.4 Quels sont les revenus annuels nets tirés de l'exploitation ?

3.5 Quelles sont les contraintes de commercialisation des produits ?

4. Ouvrage hydraulique utilisé

4.1 Quel est le type d'ouvrage hydraulique utilisé par les exploitants agricoles ?

4.2 Quel est l'état de l'ouvrage hydraulique utilisé ?

4.3 L'eau est-elle disponible toute l'année ou durant combien de mois dans l'année ?

5. Mode d'accès à l'eau et niveau de paiement

5.1 L'accès à l'eau est-il payant ?

Oui Non

5.2 Si l'eau est payante, quels sont les tarifs pratiqués et les modalités de paiement ?

5.3 Si l'eau n'est pas payante, quelles en sont les raisons ?

6. Appréciations des relations avec le comité de gestion du point d'eau/exploitation agricole

6.1 L'ouvrage hydraulique utilisé dispose-t-il d'un comité de gestion ?

Oui Non

6.2 S'agit-il d'un comité de gestion composé d'exploitants ou d'un comité indépendant de l'exploitation agricole ?

Comité composé des exploitants agricoles

Comité indépendant des exploitants agricoles

6.3 Si le comité de gestion n'existe pas, quelles en sont les raisons ?

6.4 Quelles sont les relations des exploitants agricoles avec le comité de gestion ?

Bonnes Moyennes Mauvaises

6.5 Quelles sont les contraintes rencontrées par les exploitants agricoles avec la structure de gestion de l'ouvrage hydraulique ?

7. Ressources financières du comité de gestion/exploitation agricole

7.1 Le comité de gestion du point d'eau dispose-t-il d'une caisse ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

7.2 Le comité de gestion dispose-t-il d'un compte courant de fonctionnement ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

7.3 Le comité de gestion dispose-t-il d'un compte d'épargne / investissement / amortissement ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

7.4 A combien s'élèvent les dépenses des exploitants pour l'eau au cours de la dernière année ?

7.5 Quel est le niveau actuel des ressources financières disponibles ?

- au niveau de la caisse :
- au niveau du compte courant de fonctionnement :
- au niveau du compte d'épargne :

8. Relations avec le PH

8.1 Quels sont les types d'appui reçus par les exploitants agricoles du PH ?

8.2 Quelles sont vos appréciations sur l'appui reçu du PH ?

8.3 Quelles sont les autres structures qui apportent un appui aux exploitants agricoles ?

8.4 Quels sont vos besoins en appui technique et formation ?

9. **Quelles sont les contraintes rencontrées pour développer la production agricole ?**

10. **Quelles sont vos propositions pour améliorer la production agricole ?**

11. **Quelles sont les contraintes rencontrées en matière de gestion de l'eau ?**

12. **Quelles sont vos propositions pour améliorer la gestion de l'eau ?**

13. **Quelles sont vos suggestions pour assurer la viabilité technique, organisationnelle et financière du point d'eau ?**

14. **Observations finales :**

Date de remplissage du questionnaire :

Nom et Prénom de l'enquêteur :

Signature :

Questionnaire contrôlé et validé par le responsable :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

Annexe 3 **Modèle de questionnaire d'enquête auprès des éleveurs utilisateurs des points d'eau existants**



1. **Indications géographiques**

1.1 Désignation du village/point d'eau :

1.2 Commune :

1.3 Département/Région :

2. **Quel est le type d'éleveur et la taille du bétail ?**

2.1 Sédentaire Transhumant

2.2 Bovins Ovins Caprins

2.3 Taille (Nombre) :

Bovins :

Ovins :

Caprins :

Autres (à préciser) :

3. **Quelles sont les sources d'abreuvement du bétail ?**

3.1 durant la saison pluvieuse :

3.2 durant la saison sèche :

4. **Quel est le mode d'accès à l'eau et de paiement ?**

4.1 Accès à l'eau payant : Oui Non

4.2 Tarifs pratiqués (préciser tête, mois, année, par accès, etc.) :

Bovins :

Ovins :

Caprins :

4.3 Remarques sur le paiement de l'eau :

4.4 En cas de non paiement, quelles en sont les raisons ?

5. Relations avec les gestionnaires du point d'eau et les agriculteurs ?

- 5.1 Conditions d'accès : Faciles Difficiles
- 5.2 Conditions de paiement : Favorables Défavorables
- 5.3 Comportements des gestionnaires : Bons Mauvais
- 5.4 Quels sont les conflits que vous avez avec les gestionnaires des points d'eau et les agriculteurs ?

6. Quelles sont les contraintes rencontrées pour l'abreuvement du bétail (insuffisance d'eau, refus d'accès à l'eau, couloir d'accès inexistant/non matérialisé, système de paiement contraignant, etc.) ?

7. Accepteriez-vous une participation financière pour assurer la pérennité de l'ouvrage hydraulique, moyennant une garantie d'accès pour l'abreuvement de votre bétail ?

Oui Non

7.1 Si oui, combien seriez-vous prêt à payer :

Désignation bétail	Valeur				
	V1	V2	V3	Unité (1)	Périodicité de paiement (2)
Bovins					
Ovins					
Caprins					
Autres					

(1) Préciser l'unité de mesure : tête, groupe de x animaux, troupeau

(2) Indiquer la périodicité de paiement : jour, mois, 3 mois, année

7.2 Si non, quelles en sont les raisons ?

8. Quelles sont vos propositions pour assurer l'abreuvement de votre bétail au niveau du point d'eau ?

9. Quelles sont vos suggestions pour assurer la viabilité technique, organisationnelle et financière du point d'eau ?

10 Quels sont les types d'appui attendus du PH ?

11. Observations finales :

Date de remplissage du questionnaire :

Nom et Prénom de l'enquêteur :

Signature :

Questionnaire contrôlé et validé par le responsable :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

4. Motivations et mode de participation locale

4.1 Quel est le mode de participation de la population en phase de construction ?

- Participation physique/matériaux Oui Non
- Participation financière Oui Non

4.2 Quel est le mode de participation de la population en phase d'exploitation ?

- Participation physique Oui Non
- Participation financière Oui Non

5. Motivation pour la mise en place d'une structure de gestion du point d'eau

5.1 Êtes-vous disposés à créer une structure de gestion de manière durable ?

Oui Non

5.2 Êtes-vous disposés à assurer de manière effective la gestion du point d'eau ?

- Au plan financier Oui Non
- Au plan technique Oui Non

5.3 Êtes-vous disposés à mettre en place un règlement et des procédures pour le fonctionnement de la structure de gestion du point d'eau ?

Oui Non

6. Implications des femmes dans la structure de gestion du point d'eau

6.1 Les femmes seront-elles associées dans la structure de gestion ?

Oui Non

6.2 Combien de femmes seront intégrées dans le comité de gestion ?

6.3 Quels seraient leurs rôles respectifs ?

7. Motivations pour la mise en place d'un mécanisme de paiement de l'eau

7.1 Êtes-vous disposés à mettre en place une procédure de participation financière pour le paiement de l'eau ?

Oui Non

7.2 Si oui, un système de gestion financière du point d'eau (tarification) serait-il instauré de manière durable ?

Oui Non

7.3 Si non, quelles en sont les raisons ?

8. Quels types d'appui attendez-vous du PH ?

Type d'ouvrage demandé :

Autres types d'appui technique demandé :

9. Quelles sont vos suggestions concernant la réalisation, l'exploitation et la gestion du point d'eau ?

10. Observations finales

Date de remplissage du questionnaire :

Nom et Prénom de l'enquêteur :

Signature :

Questionnaire contrôlé et validé par le responsable :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

5. Type de participation à l'aménagement et à l'exploitation du périmètre agricole

- Participation financière : Oui Non
- Participation physique : Oui Non

6. Quelles sont les contraintes rencontrées pour développer la production maraîchère/arboricole ?

7. Quels types d'appui attendez-vous du projet ?

Type d'ouvrage demandé³ :

Autres types d'appui demandés :

8. Quelles sont vos propositions pour développer la production maraîchère/arboricole ?

9. Quelles sont vos suggestions pour assurer la viabilité technique, organisationnelle et financière du point d'eau projeté ?

10. Observations finales

Date de remplissage du questionnaire :

Nom et Prénom de l'enquêteur :

Signature :

Questionnaire contrôlé et validé par le responsable le :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

³ Connaissances d'autres types d'ouvrages par la population à préciser

Annexe 6 Modèle de questionnaire d'enquête auprès des éleveurs utilisateurs des points d'eau potentiels



1. Indications générales

1.1 Village : Commune : Département/Région :

1.2 Nombre d'éleveurs du village : Transhumants :

2. Type d'éleveur

2.1 Sédentaire Transhumant

2.2 Bovins Ovins Caprins

2.3 Taille (Nombre) : Bovins : Ovins :

Caprins : Autres : à préciser :

3. Sources d'abreuvement du bétail

3.1 Saison pluvieuse :

3.2 Saison sèche :

4. Quelles sont les contraintes rencontrées pour l'abreuvement du bétail (insuffisance d'eau, refus d'accès à l'eau, couloir d'accès inexistant/non matérialisé, etc.) ?

5. Accepteriez-vous une participation financière pour assurer la pérennité de l'ouvrage hydraulique, moyennant une garantie d'accès pour l'abreuvement de votre bétail ?

Oui Non

5.1 Si oui, combien êtes-vous prêt à payer :

Désignation bétail	Valeur				
	V1	V2	V3	Unité ⁽¹⁾	Périodicité de paiement ⁽²⁾
Bovins	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ovins	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Caprins	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(1) Préciser l'unité de mesure : tête, groupe de n animaux, troupeau

(2) Indiquer la périodicité de paiement : jour, mois, 3 mois, année

5.2 Si non, quelles en sont les raisons ?

6. **Quelles sont vos propositions pour assurer l'abreuvement de votre bétail au niveau du point d'eau projeté ?**

7. **Quelles sont vos suggestions pour assurer la viabilité technique, organisationnelle et financière du point d'eau projeté ?**

8. **Quels sont les types d'appui attendus du PH ?**

9. **Observations finales**

Date de remplissage du questionnaire :

Nom et Prénom de l'enquêteur :

Signature :

Questionnaire contrôlé et validé par le responsable :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

Tarifs appliqués

Type d'usage	Unité de mesure	Tarif appliqué	Périodicité de paiement	Observations
Consommation humaine	(à préciser ⁹)	
Consommation animale :	Unité à indiquer ¹⁰			
Gros bétail :	
Petits ruminants	
Usage agricole	Unité à indiquer ¹¹	
Autres usages	A préciser	

4. Données de gestion financière

Coût de l'eau (m³) :/m³

Fonds collectés de la vente de l'eau :

Taux de recouvrement :

- Consommation humaine : %
- Consommation animale : %
- Usage agricole : %
- Autres usages : %

Ressources financières cumulées disponibles :

Dépenses engagées durant la période :

Types de dépenses	Montant des dépenses (en valeurs)
Total	

5. Observations sur la gestion du point d'eau

Fiche établie le :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

⁹ Préciser l'unité de mesure (ex. sceau, bassine, m³, forfait)

¹⁰ Préciser l'unité (ex. tête/jour/mois, groupes de troupeaux/jour/mois, troupeau/jour/mois, forfait, autres.....)

¹¹ Préciser l'unité (planche/jour/mois, m²/jour/mois, m³, litres, autres etc.)

Annexe 8

Modèle de fiche de suivi de la gestion des exploitations agricoles



1. Identification de l'exploitation agricole

Village : Commune : Département/Région :

Désignation de l'exploitation :

Date de démarrage de l'exploitation :

Superficie de l'exploitation (ha) :

Type d'exploitation :

Maraîchage

Arboriculture

Pépinières

Nombre d'exploitants : dont nombre de femmes :

Type d'exploitants :

Groupement hommes

Groupement femmes

Groupement mixte

2. Données de production et de consommation d'eau

Indiquer les types de production, leur valorisation et les rendements obtenus.

Tableau de production

Type de produits	Quantité produite (kg)	Valeur de la production	Rendement de l'exploitation en kg / ha
Valeur totale de la production			

Estimation de la quantité d'eau utilisée par l'exploitation (m³) :

3. Données de gestion financière

Coût de l'eau (m³) :/m³

Taux de recouvrement :%

Revenus moyens générés par l'exploitation :

Revenus moyens générés par exploitant :

Dépenses moyennes engagées par l'exploitation :

Dépenses moyennes engagées par exploitant :

Revenus moyens nets de l'exploitation :

Revenus moyens nets par exploitant :

Ressources financières cumulées disponibles de l'exploitation :

4. Observations sur la gestion de l'exploitation agricole

Fiche établie le :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

Lexique

Auto-gestion :

Gestion assurée de façon directe par les groupes bénéficiaires

Bénévolat :

Travail volontaire non rémunéré

Bilan moral et financier :

Document de synthèse présentant les résultats des activités d'une période donnée et les états financiers correspondants

Boulis :

Étang artificiel recreusé pour stocker de l'eau destinée à l'irrigation pour le maraîchage (terme local au Burkina Faso)

Capacités de gestion :

Aptitudes professionnelles à gérer

Compte d'épargne :

Compte ouvert auprès d'un organisme financier destiné au financement des investissements (renouvellement des installations et extension éventuellement)

Compte de fonctionnement :

Compte ouvert auprès d'un organisme financier destiné au financement des dépenses courantes de fonctionnement

Dolo :

Boisson alcoolisée locale

Gestion viable de l'ouvrage :

Gestion générant les ressources financières nécessaires pour assurer la durabilité de l'ouvrage

Procédures de gestion :

Principes et règles de gestion écrites

Rapport d'audit des comptes :

Document d'expertise et de contrôle des comptes

L'auteur

Mohamed Tayeb KASMI, économiste et consultant international, collabore depuis une quinzaine d'années avec plusieurs organisations internationales sur des projets de coopération technique et financière dans les pays du Sud.

Monsieur Kasmi est conseiller-consultant externe de Misereor depuis 1999 dans des projets d'hydraulique rurale, en particulier dans les domaines des études socio-économiques, de la gestion des installations d'eau et de la planification-évaluation des programmes.

Contacts

Monsieur Tayeb KASMI, consultant international indépendant
Lotissement Errahma, Villa N° 25 DELY IBRAHIM, Alger

Algérie

Tél/Fax : 00 213 21 36 80 55

Mobile : 00 213 61 53 36 58

E-mail : mtykasmi@yahoo.fr

Madame Marthe WANDOU, Master en Management des Projets/Formateur
Consultante internationale indépendante

BP 13546 Yaoundé

Cameroun

Tél : 00 237 22 21 09 79

Mobile : 00 237 77 64 62 78

00 237 96 51 46 29

E-mail : mwandou@yahoo.fr

CELLULE HYDRAULIQUE DE L'OCADES NATIONAL du Burkina-Faso

Messieurs Lucien DAMIBA et Michel COMPAORÉ

01 BP 1195

Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél : 00 226 50 39 68 15

Mobile : 00 226 76 61 83 94

E-Mail : hydro.cellule@cenatrin.bf

www.reseaudev.net

MISEREOR - L'Organisation de la Coopération au Développement de la Conférence Épiscopale Catholique de l'Allemagne

Mandat

MISEREOR vient à l'aide des plus démunis parmi les pauvres du monde. Ensemble avec les partenaires locaux MISEREOR vient au soutien des êtres humains indépendamment de leur foi, de leur culture, de leur genre et de leur race. MISEREOR est mandaté dans les pays de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique du Sud pour

- lutter contre les causes de la faim et des maladies
- soutenir les hommes dans leurs efforts pour vivre une vie dans la dignité
- promouvoir la liberté, la justice, la réconciliation et la paix dans le monde

Histoire en bref

L'organisation pour l'aide au développement a été fondée en 1958 comme « Action contre la faim et les maladies dans le monde » par la Conférence Épiscopale Catholique d'Allemagne ; elle soutient des projets de développement de partenaires locaux dans plus de 100 pays. Depuis sa création, MISEREOR a collaboré en Asie, Afrique, Océanie et Amérique Latine dans environ 93.250 projets dont le montant dépasse les 5,4 Mrd d'EUR. Ces moyens proviennent de dons, du budget de l'Église Catholique allemande et de subventions gouvernementales (KZE). Depuis plus que 40 ans, il existe une collaboration politique et de développement entre le gouvernement allemand et les Églises. La « Katholische Zentralsstelle für Entwicklungshilfe e.V. » (KZE : Agence Catholique D'aide au Développement Association à but non lucratif) assume cette tâche du côté catholique. Cette responsabilité est garantie par le personnel du siège social de MISEREOR.

Piliers des tâches

1. Support d'organisations partenaires dans le Sud
MISEREOR soutient les efforts à l'auto-promotion des populations les plus démunies avec l'objectif d'améliorer leur situation de vie sociale et économique de manière viable et durable. Les groupes défavorisés sont supportés dans leurs revendications concernant leurs droits civils, sociaux économiques et culturels.

2. Renouveau spirituel

La campagne de carême annuelle invite toutes communautés catholiques et tous autres intéressés à s'ouvrir envers les pauvres du monde selon l'enseignement de Jésus Christ, « MISEREOR super turbam – je souffre avec les êtres humains » (Mc 8,2). La solidarité et la communauté des populations du Nord avec les pauvres au Sud sont là au centre de la campagne de carême, qui fait appel à la responsabilité de toute l'humanité pour ce « seul et unique monde ».

3. Lobbying, défense des droits des pauvres, campagnes

La coopération au développement ne suffit pas pour éradiquer la famine, la pauvreté et l'injustice. Les causes structurelles et les entraves doivent également être abordées. Dans ce sens, MISEREOR organise des campagnes, s'engage comme le défenseur des intérêts des pauvres et effectue du lobbying en Allemagne et au niveau international. La globalisation des marchés mondiaux créant des injustices, les standards sociaux dans l'industrie de production de jouets en Asie, la remise de la dette publique des pays les moins avancés et l'accès aux médicaments antirétroviraux indispensable à la survie d'un sidéen ne sont que quelques exemples du travail de campagne et de lobbying de MISEREOR.

MISEREOR
● IHR HILFSWERK

ISBN-13: 978-3-88916-273-1